

# Stratégie de mobilisation à la mise en œuvre



# Pour information

Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)  
1442, route du Président-Kennedy, bureau 140  
Scott (Québec) G0S 3G0

Téléphone : (418) 389-0476

Courriel : [cobaric@cobaric.qc.ca](mailto:cobaric@cobaric.qc.ca)

Site Internet : [www.cobaric.qc.ca](http://www.cobaric.qc.ca)

# Équipe de réalisation

Véronique Brochu, directrice générale

Technique d'aménagement cynégétique et halieutique et certificat en administration

Émilie Sirois, adjointe à la direction et coordonnatrice aux communications

Baccalauréat en communication, rédaction et multimédia

Sofianne Bouchard Verret, chargée de projets Inondation, Milieux humides et Lacs  
Baccalauréat en géographie

Pauline Marquer, coordonnatrice des mandats et du Plan directeur de l'eau,  
Maîtrise en gestion des habitats et des bassins versants

Marine Gaumer, responsable des communications

Baccalauréat en langues, littératures et civilisations étrangères et régionales, parcours  
Études Nordiques

# Référence

COBARIC. (2025). *Stratégie de mobilisation à la mise en œuvre.*

# Remerciements

Le COBARIC tient à remercier chaleureusement l'ensemble des membres du comité PDE pour leur participation, leurs partages, leurs réflexions et expertises dans l'élaboration de cette stratégie de mobilisation.

Nous remercions particulièrement :

Luc Proulx, président du COBARIC, Daniel Samson, 1<sup>er</sup> vice-président du COBARIC, président du syndicat de l'UPA de Lotbinière-Sud et représentant de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Chaudière-Appalaches, Jenny Lehoux, 2<sup>e</sup> vice-présidente du COBARIC, présidente du syndicat de l'UPA de La Nouvelle-Beauce et représentante de la Fédération de l'UPA de Chaudière-Appalaches, Olivier Dumais, secrétaire-trésorier du COBARIC, maire de Saint-Lambert-de-Lauzon et représentant de la MRC de La Nouvelle-Beauce, et enfin, Jocelyn Vallières, président du lac Raquette.

L'équipe du COBARIC est reconnaissante de votre implication dans le processus d'élaboration d'une stratégie de mobilisation. Cette démarche participative a nourri notre engagement et notre volonté de toujours mieux faire pour favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs de l'eau aux principes de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

# Table des matières

<b>Résumé</b> .....	6
<b>Introduction</b> .....	7
Contexte du projet.....	7
<b>Autodiagnostic</b> .....	9
1.1 Étape 1 : Structure de l'OBV et parties prenantes.....	9
1.1.1 Mission et mandats.....	9
1.1.2 Composition et fonctionnement.....	10
1.1.3 Rôles et responsabilités des parties prenantes.....	11
1.1.4 Portraits des représentants de la Table de concertation.....	15
1.2 Étape 2 : Concertation.....	24
1.2.1 Moyens techniques.....	25
1.2.2 Éléments fondamentaux.....	33
1.3 Étape 2 : Passage à l'action.....	44
1.3.1 Préparation et structuration reliées au passage à l'action.....	45
<b>Opérationnalisation de la stratégie de mobilisation</b> .....	56
2.1 Étape 3 : Vision, objectifs, indicateurs et actions de la stratégie de mobilisation.....	56
2.1.1 Vision de la mobilisation à la concertation.....	56
2.2 Objectifs de mobilisation à la concertation.....	57
2.2.1 Justificatifs des moyens techniques non retenus associés à la concertation.....	69
2.2.2 Justificatifs des éléments fondamentaux non retenus associés à la concertation	70
2.3 Objectifs de mobilisation au passage à l'action.....	72
<b>Éléments du plan d'action du PDE intégrés dans la stratégie de mobilisation</b> .....	82
3.1 Éléments du plan d'action et du suivi des actions reliées au PDE en lien avec l'état de mobilisation des acteurs.....	82
<b>Démarche pour favoriser l'arrimage PDE-SAD</b> .....	85
4.1 Démarche spécifique d'arrimage.....	85
4.1.1 Arrimage PDE-SAD.....	85
4.1.2 Arrimage PDE-PGIR.....	86
<b>Annexe 1. Participation au CA du COBARIC</b> .....	87
<b>Annexe 2. Tableaux de priorisation des éléments</b> .....	89
<b>Annexe 3. Synthèse de la stratégie de mobilisation à la concertation</b> .....	90

# Liste des figures

Figure 1.	Organigramme.....	10
Figure 2.	Exemple de fiches bilan pour une problématique.....	54

# Liste des tableaux

Tableau 1.	Comparaison 2022-2024 des freins à l'engagement des acteurs de l'eau à la réalisation d'action du PDE.....	17
Tableau 2.	Leviers à l'engagement des acteurs de l'eau à la réalisation d'action du PDE, sondage 2024.....	18
Tableau 3.	Nombre d'engagements par catégorie priorisée et par secteur au 30 avril 2025.....	83

# Résumé

Le COBARIC a procédé à la rédaction de la Stratégie de mobilisation à la concertation qui a été remise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Dans la nouvelle convention 2024-2027, une suite de cette stratégie a été demandée par le Ministère pour la portion mise en œuvre du Plan directeur de l'eau.

Ce document fait état des processus de concertation réalisés dans la dernière année afin de produire la Stratégie de mobilisation à la mise en œuvre et son plan d'action.

# Introduction

## Contexte du projet

La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est le modèle de gouvernance privilégié au Québec afin de favoriser la mobilisation locale et régionale des acteurs de l'eau. La mobilisation est essentielle à tout exercice de planification comme celui du plan directeur de l'eau (PDE). Afin de favoriser une plus grande implication des différents acteurs de l'eau en lien avec ce processus, chaque organisme de bassins versants (OBV) gagne à développer une stratégie de mobilisation.

Dans ce contexte, l'article 5.1 d) des conventions d'aide financière 2024-2027 liant les OBV et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) prévoit la mise à jour de la Stratégie de mobilisation relativement au processus de mise en œuvre du PDE à transmettre au plus tard le 30 avril 2025.

Chaque OBV doit ainsi élaborer, en co-construction avec les représentants impliqués sur la table de concertation, une stratégie de mobilisation au passage à l'action. Elle exposera des objectifs de mobilisation qui interpellent les représentants, en tenant compte de leur volonté d'agir et des ressources disponibles.

Ce document officiel de la stratégie de mobilisation du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) recense les éléments identifiés par le Ministère comme éléments constitutifs de la stratégie de mobilisation tel qu'identifiés dans le mandat qui lui a été confié.

Il complète la stratégie de mobilisation à la concertation produite au 1<sup>er</sup> décembre 2023. Un document synthétisant ces deux ouvrages sera lui remis au MELCCFP, tel que stipulé dans la dernière convention.

Rappelons que la mobilisation est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs :

- Elle naît de la motivation individuelle et de son engagement personnel, mais peut être influencée par trois éléments clés : l'objectif commun, l'implication et la communication constante.

- Impliquer ne veut pas nécessairement dire faire participer tout le monde tout le temps. Impliquer, cela peut aussi vouloir dire organiser des réflexions communes, faire des ateliers de travail, mais aussi demander régulièrement l'avis des parties prenantes.

## Volet 1

# Autodiagnostic

## 1.1 Étape 1 : Structure de l'OBV et parties prenantes

Au sein du Comité de bassin de la rivière Chaudière, le conseil d'administration et la table de concertation sont composés des mêmes représentants.

### 1.1.1 Mission et mandats

La mission du COBARIC est d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Le COBARIC agit auprès des usagers de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière, afin de favoriser la pérennité de la ressource eau, par la concertation et la participation des usagers de l'eau du territoire.

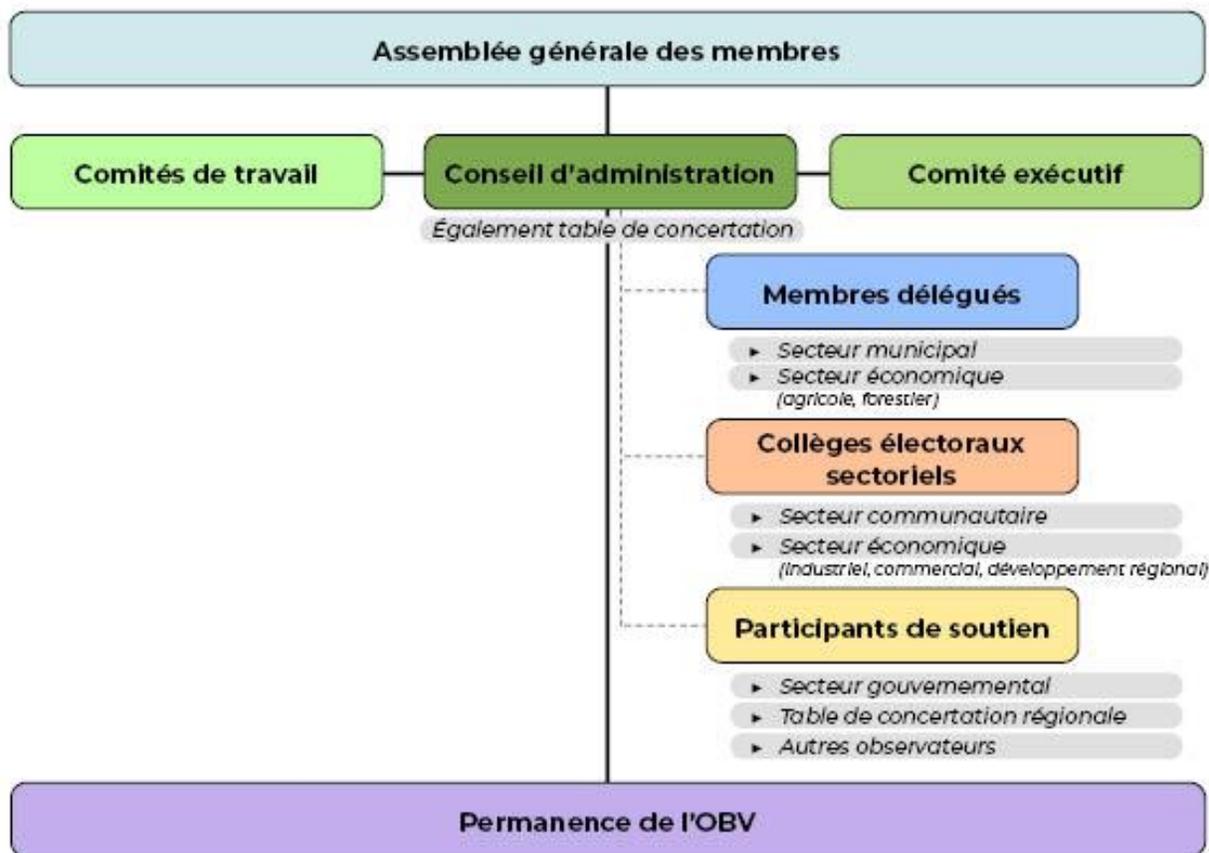
Pour remplir sa mission, le COBARIC doit réaliser les mandats suivants :

- Élaborer et mettre à jour périodiquement un plan directeur de l'eau (PDE)
- Coordonner la mise en œuvre du PDE et en assurer le suivi
- Initier et réaliser, lorsque nécessaire, certaines actions du PDE
- Informer et sensibiliser de manière continue les acteurs de l'eau et la population du bassin versant à la protection de la ressource
- Participer à la réalisation du plan de gestion intégrée du Saint-Laurent
- Transmettre et développer les notions de partage et de responsabilité à l'égard de l'usage de l'eau

## 1.1.2 Composition et fonctionnement

Selon les règlements généraux du COBARIC, le conseil d'administration est composé de 24 administrateurs ayant chacun un siège avec droit de vote. À la suite de leur mise en nomination en provenance des collèges électoraux sectoriels (communautaire et économique), ils font partie du conseil d'administration au moment de leur élection par l'assemblée générale. Pour le collège électoral économique, le groupe forestier et agricole délèguent des représentants pour siéger au conseil et ne sont donc pas soumis à une élection par l'assemblée générale des membres. On retrouve le même processus pour le secteur municipal; seulement des membres délégués. Les administrateurs sont élus pour un mandat de 2 ans, renouvelable, tandis que pour les membres délégués, leur mandat varie selon la nomination de leur organisation respective. Finalement, il y a un nombre illimité de membres sans droit de vote, ayant chacun un siège. Il s'agit de représentants issus du secteur gouvernemental, de la table de concertation régionale (TCR) et autres.

**Figure 1. Organigramme**



Le **secteur municipal** désigne les membres délégués par leur organisation respective (non élus par l'assemblée). Il compte sept (7) élus provenant des 7 MRC du bassin versant, un (1) élu provenant de la ville de Lévis et un (1) élu provenant de la Communauté métropolitaine de Québec.

Le **secteur communautaire** est divisé en collèges électoraux qui désignent parmi les membres quatre (4) personnes, soit deux (2) personnes pour le groupe environnement et deux (2) personnes pour le groupe sociocommunautaire. De plus, le secteur communautaire inclut trois (3) personnes cooptées, c'est-à-dire mises en nomination par les membres et élues par l'assemblée générale. Les membres cooptés se représentent donc eux-mêmes. Il s'agit souvent de personnes ayant un bagage intéressant pour l'organisation, mais siégeant à titre personnel.

Le **secteur économique** est divisé en quatre (4) collèges électoraux qui désignent parmi les membres quatre (4) personnes comme suit : deux (2) personnes du groupe industriel et commercial et deux (2) personnes du groupe développement régional. Le collège électoral forestier délègue une (1) personne du groupe forestier provenant des associations ou syndicats de producteurs de bois du bassin versant. Le collège électoral agricole délègue trois (3) personnes du groupe agricole provenant des Fédérations de l'Union des producteurs agricoles du bassin versant.

En plus de cet équilibre entre les différents secteurs, des **participants de soutien** (membres non votants) sont présents. Ils proviennent principalement du milieu gouvernemental (MELCCFP, MAPAQ, MAMH, CISSS). Le secteur gouvernemental désigne ainsi parmi ses ressources humaines un nombre illimité de personnes pouvant offrir une expertise ou un soutien technique au conseil d'administration. Un (1) observateur devrait provenir de la Table de concertation régionale (TCR) contigu à la zone de gestion de l'OBV. D'autres observateurs peuvent s'ajouter, qu'ils soient ou non de secteurs déjà représentés, et ce, sous acceptation du conseil d'administration.

### 1.1.3 Rôles et responsabilités des parties prenantes

#### Assemblée générale des membres

L'assemblée générale des membres est convoquée dans les dix jours ouvrables et doit avoir lieu les quatre mois suivant la fin de l'année financière. L'inscription à l'AGA est demandée avant la rencontre et a lieu en présentiel, de façon électronique ou en format hybride c'est-à-dire en présentiel et en visio-conférence. Le quorum est composé des personnes présentes. Il accepte les procès-verbaux des assemblées générales et spéciales antérieures; examine et approuve les états financiers et le rapport des vérificateurs ou de l'expert-comptable, selon le cas; nomme des

vérificateurs et fixe leur rémunération; élit des administrateurs; confirme l'adoption, l'amendement ou la réadoption des règlements qu'il y a lieu de ratifier; et étudie toutes les matières qui excèdent les pouvoirs conférés aux administrateurs.

## Conseil d'administration

Le conseil d'administration est convoqué par le secrétaire ou par la direction générale à la demande du CA ou du président dans les 5 jours précédents. De façon usuelle, c'est la direction générale qui effectue les convocations. Le conseil d'administration administre l'entreprise et les affaires de l'organisme. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions adoptées au cours d'une réunion dans le cadre de laquelle le quorum est respecté, ou au moyen de résolutions écrites et signées par tous les administrateurs. À sa première réunion suivant l'assemblée générale annuelle des membres, le conseil d'administration procède à l'élection des officiers de l'organisme, soit le Comité exécutif. L'administrateur est imputable personnellement de l'organisation selon la loi sur les compagnies (III). Il s'assure d'effectuer la rétroaction avec l'organisme, le collège électoral ou l'organisation qu'il représente.

Le conseil d'administration est également la table de concertation. Les membres agissent pour la mission de l'organisation et veillent à ce que les intérêts de leurs organisations, de même que des collègues électoraux qu'ils représentent soient pris en compte dans les discussions et décisions prises par le conseil d'administration. Ils s'assurent de transmettre une rétroaction auprès de ces mêmes organisations quant à la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière.

## Comité exécutif

Les administrateurs élisent parmi eux, sans mise en candidature, à la majorité des administrateurs présents des officiers soit, un président, un premier et un deuxième vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ils forment ainsi le Comité exécutif. Le conseil d'administration peut de même, lorsqu'il le juge utile, créer d'autres postes et nommer, pour les occuper, les officiers, employés ou mandataires qu'il juge à propos, lesquels exercent les pouvoirs et remplissent les fonctions et devoirs que le conseil d'administration peut leur imposer par résolution. Le Comité exécutif effectue donc les mandats confiés par le conseil d'administration. Il se rencontre de façon régulière afin de discuter d'enjeux précis et d'effectuer des recommandations pour le conseil d'administration. Il veille de façon plus étroite avec la direction générale au bon fonctionnement de l'organisme.

Le **président** est membre d'office de tous les comités de travail et peut y être présent ou non. Les administrateurs peuvent lui déléguer tous les pouvoirs ou toutes les

tâches que les règlements généraux encadrent et délèguent de même que ceux confiés à la direction générale ou tout autre pouvoir que les administrateurs déterminent.

Le **premier vice-président** doit, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président, le remplacer et exercer ses pouvoirs et exécuter les autres fonctions que lui assignera à l'occasion le conseil d'administration. Le **deuxième vice-président** doit également se conformer à ces fonctions advenant l'absence ou l'incapacité d'agir du président et du premier vice-président.

Le **trésorier** doit avoir la garde de tous les fonds, dépenses et pièces justificatives du COBARIC et doit tenir une comptabilité exacte et complète. Il est la personne désignée dans les registres prévus à cet effet, dont les effets bancaires. Il doit exécuter toute autre fonction que lui assignera le conseil d'administration. Il peut déléguer certaines de ses tâches administratives à la direction générale. À l'heure actuelle, la direction générale effectue ces tâches.

Le **secrétaire** peut s'occuper de façon générale des affaires internes de la Corporation. Il assiste aux réunions du conseil d'administration et des membres et agit comme secrétaire, notamment pour l'enregistrement des procès-verbaux. Il donne les avis de convocation de toutes les assemblées générales des membres et des réunions du conseil d'administration. Il doit exécuter toute autre fonction que lui assignera le conseil d'administration. Il peut déléguer certaines de ses tâches administratives à la direction générale. À l'heure actuelle, la direction générale effectue ces tâches.

## Comités de travail

Le conseil d'administration peut former tous les groupes de travail qu'il juge à propos pour la saine gestion de l'organisme et leur durée. En 2025, l'organisme compte trois (3) comités de travail : le comité Communications, le comité PDE et le comité aviseur Finances. Un quatrième comité était en fonction jusqu'en 2024.

Ils sont tous formés d'administrateurs volontaires. Ces comités de travail effectuent le ou les mandats confiés par le conseil d'administration.

### Comité Communications

Le comité a été formé à l'automne 2022 et est composé de 3 administrateurs. En date de février 2025, il s'est rencontré à 7 reprises. Il soutient les ressources en communication de l'organisme quant aux orientations et aux tâches à accomplir en termes de communications, notamment la création d'un plan de communications et

son suivi. Ils ont également traité du profil des acteurs via l'établissement des personas.

### **Comité PDE**

Le comité a été formé à l'automne 2022 et est composé de 5 administrateurs. En date de février 2025, il s'est rencontré à 6 reprises. Le comité a pour rôle de co-construire avec la permanence du COBARIC les éléments attendus dans la stratégie de mobilisation. L'ensemble des éléments élaborés par le comité a été soumis à la table de concertation pour consultation, modification et approbation.

### **Comité adviseur Finances**

Le comité a été formé au printemps 2023 et est composé de 3 administrateurs. En date de février 2025, il s'est rencontré à 6 reprises. Le comité a pour rôle de soutenir la direction générale et le secrétaire-trésorier quant à l'aspect financier de l'organisation. Il fait état de ses recommandations au comité exécutif.

### **Comité Cadre de financement des lacs**

De 2013 à 2023-2024, le comité évalue les propositions de projets reçues pour l'attribution d'une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ par projet (2023). Il est composé de 2 à 3 administrateurs et se rencontre de 1 à 2 fois par an. Les modalités sont définies dans le guide Programme de financement pour les associations riveraines. Le programme permet l'atteinte de différents objectifs dont favoriser la réalisation d'actions concrètes et mobiliser les citoyens autour d'une même problématique.

## **Membres délégués**

Les membres délégués doivent assurer une rétroaction avec l'organisme municipal qu'ils représentent. Ils apportent à la table de concertation leurs préoccupations.

## **Collèges électoraux sectoriels**

Les membres des collèges électoraux doivent assurer une rétroaction avec le collège électoral qu'ils représentent. Ils apportent à la table de concertation leurs préoccupations.

## Participants de soutien

Les participants de soutien doivent assurer une rétroaction avec l'organisation qu'ils représentent. Ils apportent à la table de concertation leurs préoccupations ainsi que leur expertise.

## Permanence de l'OBV

La direction générale de l'organisme en assume la haute direction, sous le contrôle des administrateurs. Elle surveille, administre et dirige généralement les affaires de l'organisme, à l'exception des pouvoirs que doivent nécessairement exercer les administrateurs eux-mêmes et des affaires que doivent transiger les membres lors d'assemblées générales annuelles et spéciales. Elle est responsable de la nomination et de la destitution des mandataires ainsi que de l'embauche, de la mise à pied, du congédiement ou du licenciement des employés de l'organisme. Elle exerce également tous les devoirs et pouvoirs qui lui sont délégués par les administrateurs. Elle donne, lorsque requis par les administrateurs, ou par un (1) ou plusieurs d'entre eux, tous les renseignements pertinents relatifs aux affaires de l'organisme.

L'équipe interne est composée d'une multiplicité de professionnels ayant des compétences dans des domaines variés tels que la gestion des habitats fauniques et halieutiques, la géographie, la gestion par bassin versant, la géomatique, les communications ou encore en gestion des milieux aquatiques.

### 1.1.4 Portraits des représentants de la Table de concertation

Pour l'autodiagnostic, deux nouveaux sujets sont abordés avec les représentants de la TC. Ces éléments, demandés par le MELCCFP, ciblent le passage à l'action, soit la mise en œuvre du plan d'action du PDE. Le premier permettra d'analyser l'engagement des acteurs de l'eau dans la mise en œuvre du PDE par l'établissement d'un portrait, puis d'identifier les points d'amélioration. Le second traitera de l'approche de l'OBV à soutenir les représentants de la TC dans leur rôle de mobilisation des acteurs.

Pour ce faire, les représentants ont été sondés en septembre 2024 sur les deux sujets. Leurs réponses ont été colligées dans le document Excel à l'onglet 1. Portraits (MEO- Représentants). De plus, le portrait prend en compte les informations pertinentes à ces 2 sujets récoltées dans le Bilan du PDE 2022 et au meilleur des connaissances de la direction générale.

Le Comité PDE s'est rencontré le 27 novembre 2024. Sous forme d'ateliers, les résultats de l'autodiagnostic sur les sujets présentés ci-bas ont été partagés avec les membres. Ces derniers ont pu discuter, mieux comprendre et ajouter des éléments à améliorer. Les éléments ont par la suite été classés selon leur importance et priorisation par les participants. L'équipe interne a ensuite rédigé les éléments du plan d'action de la stratégie de mobilisation grâce à ce contenu. Une seconde rencontre tenue le 20 janvier 2025 a permis de valider le plan d'action. De dernières modifications ont pu être réalisées, puis le document a été soumis au comité exécutif pour validation le 5 février 2025. Le plan d'action de la stratégie de mobilisation à la mise en œuvre fait partie intégrante du présent document. Le Conseil d'administration a approuvé l'ensemble de la stratégie de mobilisation à la mise en œuvre le 26 février 2025.

## Sujet 7

### **Freins et leviers des acteurs en lien avec le passage à l'action relié au PDE**

#### **Description de la situation actuelle**

Dans le bilan du PDE 2022, on peut y lire que le COBARIC ne peut contrôler les ressources humaines ou financières dédiées à chacune des actions inscrites, même si la volonté des acteurs au moment où a été déposé le PDE était de mener ses actions. En plus de la mobilisation des acteurs ainsi que de la volonté politique, il est question de momentum dans la mise en œuvre du PDE (ressources humaines, financement, partenaires, etc.).

Lors de la réalisation du portrait des acteurs en 2022-2023, la crainte de manquer de temps pour la réalisation d'actions est ressortie au niveau communautaire. Au niveau du secteur municipal on ajoute la volonté politique et la réglementation comme limitantes au niveau des actions ou alourdissant les projets en cours. Les projets novateurs qui demandent des changements dans les façons de faire a été relevé comme un frein par le secteur municipal. Finalement un représentant de soutien a soulevé la collaboration antérieure comme un frein lors d'échecs de projets en GIRE.

En 2024, les freins mentionnés par les représentants sont de nature personnelle, surtout au niveau de leur disponibilité. Ce sont des personnes impliquées dans plusieurs comités autres qu'auprès de l'OBV. Les représentants ont fait ressortir les freins concernant leur secteur d'activités. On mentionne la sursollicitation des producteurs agricoles dans différentes sphères, environnementale, certes, mais également pour l'ensemble de leur entreprise. La sursollicitation revient via le manque de disponibilités des élus municipaux à participer aux travaux de la table, mais également leurs différents mandats municipaux qui pèsent forts dans la balance et limitent leurs temps d'engagement.

En 2022 et 2024, tous les secteurs ont mentionné le manque de ressources (humaines comme financières) et la réglementation comme un frein à la mise en œuvre d'actions associées aux problématiques de leur secteur d'activités, et ce malgré un intérêt à agir de la part des acteurs concernés.

Les facteurs/freins d'engagement listés selon les données du MELCCFP sont présentés ci-bas.

**Tableau 1. Comparaison 2022-2024 des freins à l'engagement des acteurs de l'eau à la réalisation d'action du PDE**

Facteurs/freins d'engagement	2022	2024	Commentaires
Collaboration antérieure			
Engagements d'autres acteurs	x		<b>2022 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'engagement de certains acteurs</li> </ul>
Événement ponctuel, demande sociale			
Financement	x	X	
Processus de concertation de l'OBV			
Projet novateur	x		<b>2022 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'expertise des ressources en place.</li> <li>• Manque de connaissances des données du territoire.</li> </ul>
Réalisation d'une autre action au préalable	x		
Réglementation	x	x	
Sensibilisation antérieure			
Volonté politique	x	x	<b>2022 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budgets annuels municipaux, dépend de la volonté politique locale.</li> </ul> <b>2024 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des élus</li> </ul>

Facteurs/freins d'engagement	2022	2024	Commentaires
<b>Autres</b>	X	X	<b>2022 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'accès à l'information (comme les données sur les grands préleveurs)</li> </ul> <b>2024 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité vis-à-vis les autres mandats à remplir au sein de son organisation</li> <li>Travail avec d'autres organisations</li> <li>Manque de disponibilité de l'acteur/horaire de travail</li> <li>Sursollicitation des acteurs (agricole)</li> </ul>

Concernant les leviers à la mise en œuvre d'actions, le sujet n'a pas été abordé en 2022. Lors du sondage transmis aux représentants à l'automne 2024, les représentants ont fait ressortir le financement et la volonté politique comme facteurs influençant le plus la mise en œuvre du PDE. Le nombre de votes est inscrits entre parenthèses sur les 12 répondants.

**Tableau 2. Leviers à l'engagement des acteurs de l'eau à la réalisation d'action du PDE, sondage 2024**

Leviers à l'engagement	2024
<b>Collaboration antérieure</b>	X
<b>Engagements d'autres acteurs</b>	X (2)
<b>Événement ponctuel, demande sociale</b>	X (1)
<b>Financement</b>	X (4)
<b>Processus de concertation de l'OBV</b>	X (1)
<b>Projet novateur</b>	X (1)
<b>Réalisation d'une autre action au préalable</b>	
<b>Règlementation</b>	X (2)
<b>Sensibilisation antérieure</b>	X (1)
<b>Volonté politique</b>	X (3)
<b>Autres</b>	X (2)

### **Éléments à améliorer**

- A. Avoir de nouveaux participants à la table ou des représentants avec plus de temps disponible.
- B. Faciliter le processus de concertation à la mise en œuvre du PDE pour les représentants puisqu'ils ont un temps limité.
- C. Obtenir un plan d'action du PDE sans devoir reconsulté les représentants. Le PDE sera composé d'actions en cours ou terminées. L'effort sera sur la collecte d'informations auprès des acteurs de l'eau.
- D. Influencer les processus permettant un financement d'actions du PDE. Représentations politiques, participation aux consultations ministériels, rencontres dédiées avec les bailleurs de fonds, etc.
- E. Promotion, reconnaissance des actions réalisées par les acteurs.

### **Justificatifs des éléments retenus ou non pour le plan d'action par le comité PDE**

- A. Non retenu. Présentement, le code d'éthique de la TC est à venir tel qu'inscrit au plan d'action de la stratégie de mobilisation à la concertation et les membres croient que cette action influencera positivement cet aspect. Également, les acteurs sont en général (sur)sollicité par différents organismes (dont le COBARIC) en raison de leurs responsabilités professionnelles. Malgré le manque de temps, il est jugé que leur intérêt et leur implication sont des critères tout aussi importants que le temps disponible.
- B. Non retenu. Plusieurs moyens d'actions sont déjà intégrés au plan de communication ou ont été inscrits au plan d'action de la stratégie de mobilisation à la mise en œuvre.
- C. Non retenu. A directement été intégré dans la planification triennale.
- D. Retenu. Action 1. Rencontrer des bailleurs de fonds potentiels au financement d'actions du PDE 2024-2034. Action 2. Participer à des consultations tenues par nos partenaires en lien avec les problématiques du PDE 2024-2034.
- E. Retenu. A été intégré via le sujet suivant (sujet 8).

## Sujet 8

### **Approche par la permanence de l'OBV pour aider les représentants de la TC à jouer davantage leur rôle de mobilisation des acteurs du territoire afin que ces derniers contribuent à l'atteinte des objectifs du PDE**

#### **Description de la situation actuelle**

La mise en œuvre de la stratégie de mobilisation à la concertation est en cours. Le plan d'action se décline en 5 objectifs dont deux ciblent particulièrement les façons de faire pour soutenir les représentants de la TC dans leur rôle de mobilisation des acteurs. Les représentants avaient d'ailleurs ciblé ces deux objectifs à réaliser à court-moyen terme, foi du besoin d'appui des représentants dans leur rôle.

**Objectif 3.** D'ici décembre 2027, mettre en place au moins 5 mesures pour favoriser les rétroactions des représentants avec leur organisation respective ainsi que leur secteur/réseau sur les sujets abordés et les décisions prises lors des rencontres de la table de concertation (ZGIE).

**Objectif 4.** D'ici 2026, mettre en place 4 mesures pour assurer une meilleure compréhension des rôles des membres de la table de concertation (ZGIE).

En 2024, 5 actions sur les 9 touchant ces objectifs ont déjà été réalisées.

En septembre 2024, les représentants ont été sondés, notamment sur quelle action du plan d'action de la dernière stratégie il jugeait la plus utile parmi les actions 12 à 20 (éléments fondamentaux).

**Action 12.** Diffuser les projets du COBARIC et de ses acteurs dans les médias des organisations des représentants.

**Action 13.** Développer des procès-verbaux simplifiés pour en faciliter la diffusion et la compréhension auprès des acteurs du secteur des représentants.

**Action 14.** Mettre en place 1 fois par an une activité de réseautage entre les représentants.

**Action 15.** Assurer une meilleure représentation du COBARIC auprès des réseaux des membres de la table de concertation (CA, AGA, conseil des maires, etc.).

**Action 16.** Inscrire un point à l'ordre du jour de chaque table de concertation pour que chaque représentant puisse partager de l'information du secteur d'activité qu'il représente au COBARIC.

**Action 17.** Mettre en place et assurer la mise à jour d'un cartable de l'administrateur qui résume les rôles et fonctions des représentants à la table de concertation, ainsi que les problématiques du COBARIC et les principaux projets portés par l'organisme.

**Action 18.** Mettre en place un code d'éthique de la table de concertation et l'insérer dans le cartable de l'administrateur.

**Action 19.** Distinguer la partie « Conseil d'administration » de la table de concertation dans les ordres du jour (et dans les rencontres) du COBARIC et, au besoin, ajouter des rencontres spéciales de concertation au calendrier de rencontres au cours de l'année.

**Action 20.** Au début de la partie concertation de l'ordre du jour, permettre un tour de table afin que les représentants puissent exprimer leurs besoins et intérêts sur les sujets qui seront discutés par la table de concertation.

Parmi les actions 12 à 20, c'est l'action 17 qui a été jugée la plus utile par les représentants sondés en 2024. On retrouve par la suite les actions 12, 13, 14 et 18 exæquos. De plus, les représentants ont mentionné que ce qui leur manquait c'était du temps à consacrer à leur rôle de mobilisation. Cet élément rejoint le sujet 7 présenté précédemment. Sinon, le plan d'action de la stratégie de mobilisation à la concertation est jugé suffisant et semble répondre aux besoins des représentants.

En plus du plan d'action de la stratégie de mobilisation à la concertation qui est en cours, le COBARIC s'est doté d'un plan de communication au début de l'année 2024. On y retrouve la mise en place d'outils communicationnels appuyant également le rôle de mobilisation des représentants.

**L'infolettre municipale** est un outil, tel que son nom l'indique, destiné principalement au milieu municipal. Elle permet de communiquer des informations pertinentes à leur situation. Le contenu inclut les services, les programmes de financement, l'avancement de dossiers importants sur lesquels le COBARIC peut les aider (comme le règlement sur la protection des sources d'eau potable, un règlement provincial), des exemples de dossiers/vitrines dans d'autres municipalités qui peuvent être d'intérêts pour la majorité, etc. Par ailleurs, l'infolettre municipale est un bel outil pour présenter des données thématiques et faire un lien entre les services offerts et les données détenues à l'organisme. Par exemple, faire un portrait des puits et parler des projets ou possibilités de financement ou des communications à faire pour inciter les citoyens à faire analyser l'eau de leur puits. On parle de 2 à 3 infolettres par année, dans un format plus succinct que l'infolettre générale du COBARIC, quelques semaines avant ou après l'infolettre générale.

Les **visites terrain de projets ou mandats vitrines** est un outil destiné principalement au milieu municipal (pourrait s'appliquer aux associations riveraines). Il s'agit d'organiser des visites de sites/vitrines sur lesquels le COBARIC a réalisé un projet, afin de démontrer concrètement ce qui a été fait et les bénéfices qu'en ont retirés le milieu et les partenaires du projet ou du mandat. Ces vitrines sont l'occasion de présenter les professionnels qui ont travaillé au projet ou au mandat, qu'ils soient du COBARIC ou non, les partenaires satisfaits du projet, les possibilités de réalisation, etc. Les visites devront être prévues, règle générale, au printemps ou à l'été suivant la réalisation des travaux afin de pouvoir montrer les résultats. Toutefois, selon l'ampleur des travaux ou leur type, des visites terrain pourraient être organisées pendant la réalisation des travaux. On parle d'une à deux visites terrain par année.

Le **journal interne** est un outil destiné aux administrateurs et à la permanence. Il s'agit d'un courriel sous forme d'infolettre envoyé à chaque mois pour détailler au public interne (administrateurs et permanence) ce qui a été accompli par le COBARIC (avancement des projets, lettres d'appui envoyées, rencontres importantes, etc.). Cet outil remplace le rapport d'activités soumis par la direction générale au conseil d'administration.

Les **fiches de projet** est un outil destiné aux administrateurs et à la permanence. Ce sont des fiches résumées simplifiées de chacun des projets réalisés par le COBARIC afin d'informer les administrateurs du travail accompli, mais également de faciliter l'échange d'informations avec leur propre réseau. Ce moyen a été suggéré et soumis aux administrateurs en septembre 2023. C'est une autre version de la page web des projets. La fiche sera créée lorsque le projet est accepté et que l'entente est signée. Elle sera mise à jour à la fin du projet ou 1 fois par an pour un projet s'étendant sur plus d'une année, puis disponible principalement sur l'extranet pour les administrateurs et à un endroit déterminé dans le réseau pour consultation interne uniquement. Il n'est pas exclu que des fiches similaires soient produites pour présenter des mandats d'intérêt, si un besoin du public interne est exprimé.

Le **tableau de bord** est un outil destiné aux administrateurs et à la permanence. Cet outil consiste à colliger les différents plans d'action de l'organisme pour avoir une vue d'ensemble de ce qu'il y a à faire et de l'endroit où on en est rendu dans leur réalisation. L'objectif est qu'il soit facilement consultable et compréhensible. Cet outil pourra être ajouté à d'autres outils, comme le journal interne pour faciliter le suivi d'avancement des actions, par exemple.

Le **résumé des outils** est un bref résumé des outils importants destiné aux administrateurs et à la permanence. Considérant les différents documents importants dans les activités du COBARIC, un résumé de chacun de ceux possédant un plan d'actions sera résumé en bref pour offrir une vue d'ensemble du document (Plan

directeur de l'eau, plan de communication, stratégie de mobilisation à la concertation, etc.). Outil pour consultation interne uniquement, en accompagnement des plans d'action abrégés.

Une section du cahier du participant permet aux représentants de la TC de choisir un objectif à mettre de l'avant pour la prochaine année. L'objectif est de permettre aux représentants de s'approprier le PDE et de travailler à la mise en œuvre d'actions de leur secteur d'activité en lien avec l'objectif choisi.

### **Éléments à améliorer**

- A. Formation en mobilisation pour l'équipe interne et les administrateurs.
- B. Présenter aux représentants les actions souhaitées lors des consultations pour la mise à jour du PDE 2024-2034, en plus du suivi des actions et des objectifs en cours.
- C. Faire connaître, s'approprier le plan directeur de l'eau. Tenue d'activités qui favorisent la mise en œuvre des objectifs du PDE.
- D. Rassembler les acteurs autour des problématiques communes pour favoriser l'atteinte des objectifs par la réalisation d'actions.
- E. Webinaires/rencontres d'information. Promotion du PDE lorsque possible lors d'AGA ou de rencontres dans les réseaux des représentants.
- F. Promotion du PDE et des actions mises en œuvre dans l'infolettre L'eau média, le journal interne, les médias sociaux ainsi que sur le site web.
- G. Mettre en place des moyens pour valoriser l'engagement des acteurs impliqués dans une action (visites terrain).
- H. Diffusion d'articles ou de communiqués de presse dans les canaux d'information des représentants et leur réseau.

### **Justificatifs des éléments retenus ou non pour le plan d'action par le comité PDE**

- A. Non retenu. Autres éléments plus prioritaires. Pourraient être intégrés à une autre planification de l'OBV (communication, plan d'action annuel, etc.)
- B. Retenu. Action 9. Présenter les actions proposées par les acteurs du territoire lors des consultations sur les problématiques prioritaires à la table de concertation.
- C. Retenu. Action 11. Sélectionner annuellement au moins 1 objectif à prioriser par membre de la table de concertation.
- D. Retenu. Action 12. Créer au moins 1 comité de travail des acteurs du territoire et membres de la table de concertation par problématique prioritaire afin de favoriser la réalisation d'actions concertées.

- E. Retenu. Action 13. Réaliser une tournée du PDE 2024-2034 auprès des acteurs du territoire de la ZGIE Chaudière.
- F. Retenu. Action 6. Produire des outils de communication développés pour le grand public visant à faire connaître le PDE 2024-2034, particulièrement les actions.
- G. Retenu. Action 5. Diffuser des communications sur le PDE 2024-2034, particulièrement les actions, en mettant en valeur l'engagement des acteurs du secteur, et ce, à partir des représentants et des réseaux de communication de leurs secteurs d'activités respectifs.
- H. Retenu. Intégrer à l'action 5 ci-haut.
- I. Ajouté lors de l'atelier de consultation avec le comité PDE. Action 10. Mettre à jour annuellement chaque fiche synthèse des problématiques prioritaires. Les membres ont trouvé essentiel d'effectuer une mise à jour des problématiques prioritaires et ce annuellement. Ils ont justifié ce point par l'importance d'avoir un portrait à jour pour les acteurs de l'eau qui ont besoin de cette information. On ne prétend pas que la problématique évoluera aussi rapidement, cependant un document mis à jour annuellement a une valeur forte et garantie une information de qualité pour les différents secteurs d'activités.

## 1.2 Étape 2 : Concertation

Ce document présente les faits saillants et les processus de concertation mis en place au sein du COBARIC autour des cinq (5) moyens techniques et sept (7) éléments fondamentaux déterminés par le MELCCFP.

Pour chacun d'eux, le COBARIC vous présente les moyens utilisés présentement ainsi que la perception des acteurs de la table de concertation sur ces différents éléments.

Les faits saillants associés aux moyens techniques et éléments fondamentaux présentés dans la section « Situation actuelle » ont été compilés à la lecture de procès-verbaux des conseils d'administration et des règlements généraux, et élaborés au meilleur des connaissances de la direction et de la coordinatrice du Plan directeur de l'eau.

Les éléments présentés à la section « Perception des acteurs » ont été compilés à partir de différents sondages menés entre les hivers 2021 et 2023 auprès des acteurs ainsi que lors d'entretiens réalisés dans le cadre de la création des « Profils des acteurs », un autre élément attendu par le MELCCFP dans le cadre de cette stratégie de mobilisation.

Le questionnaire « Suivi et évaluation des processus de concertation par les acteurs » a été envoyé aux acteurs de la table de concertation entre octobre 2021 et octobre 2022. Il a été déployé dans le cadre de la stratégie de mobilisation. Sur les 24 représentants, 5 ont répondu au sondage.

Le questionnaire « Autodiagnostic du conseil d'administration » a été distribué à l'ensemble des représentants de la table de concertation (24) entre décembre 2021 et février 2022. Ce sont 8 représentants qui ont répondu au sondage.

Le questionnaire « Évaluons la concertation au sein du COBARIC » a été distribué aux 5 membres du comité PDE de février à mars 2023. Les 5 membres y ont répondu.

Les profils des acteurs réalisés entre novembre 2021 et mars 2023 ont également permis de contribuer à l'autodiagnostic présenté ci-bas.

## 1.2.1 Moyens techniques

### Moyen technique 1

**L'approche actuelle assure-t-elle une représentativité équilibrée des secteurs d'activités de la ZGIE qui renforce la perspective (voire la dynamique) de développement durable durant chacune des rencontres de la table de concertation?**

#### **Description de la situation actuelle**

Selon les règlements généraux du COBARIC, le conseil d'administration est composé de 24 administrateurs ayant chacun un siège avec droit de vote et qui font partie du conseil d'administration au fur et à mesure de leur élection par l'assemblée générale suite à leur mise en nomination en provenance des collèges électoraux déterminés (**municipal** [9], **communautaire** [7], **économique** [8]) et un nombre illimité de membres sans droit de vote, ayant chacun un siège et qui peuvent être occupés par le secteur gouvernemental et la table de concertation régionale (TCR).

Le secteur **municipal** désigne sept (7) élus provenant des 7 municipalités régionales de comté (MRC) du bassin versant, un (1) élu provenant de la ville de Lévis et un (1) élu provenant de la Communauté métropolitaine de Québec.

Le secteur **communautaire** est divisé en collèges électoraux qui désigne parmi ses délégués quatre (4) personnes et qui comprend également trois (3) membres cooptés, pour un total de sept (7) représentants :

1. Le collège électoral du groupe environnement qui désigne parmi ses délégués deux (2) personnes;
2. Le collège électoral du groupe sociocommunautaire qui désigne parmi ses délégués deux (2) personnes;
3. Trois (3) personnes « cooptées », c'est-à-dire mises en nomination par les administrateurs et élues par l'assemblée générale.

Le secteur **économique** divisé en quatre (4) collèges électoraux qui désigne parmi ses délégués huit (8) personnes :

1. Le collège électoral du groupe forestier qui désigne parmi ses délégués une (1) personne provenant des associations ou syndicats de producteurs de bois du bassin versant;
2. Le collège électoral du groupe agricole qui désigne parmi ses délégués trois (3) personnes provenant des fédérations de l'Union des producteurs agricoles du bassin versant;
3. Le collège électoral du groupe industriel et commercial qui désigne parmi ses délégués deux (2) personnes;
4. Le collège électoral du groupe développement régional qui désigne parmi ses délégués deux (2) personnes.

### ***Autres faits***

- Sur 24 sièges disponibles au CA, seules 3 femmes sont présentes. Une femme est également observatrice.
- Il n'y a pas de poste attribué ou dédié à la jeunesse à la table de concertation du COBARIC.

### **Moyens utilisés**

Afin d'effectuer le suivi des mandats des administrateurs du conseil d'administration (CA), la direction communique avec les administrateurs à la suite du dernier CA d'avril, soit environ deux mois avant l'assemblée générale annuelle (AGA). Cette démarche permet à la direction, au président, de même qu'aux administrateurs, de prendre connaissance des postes à pourvoir et d'effectuer un démarchage externe selon leur bon vouloir.

Le mandat d'un administrateur est d'une durée de 2 ans, renouvelable selon l'élection à l'AGA. Advenant qu'un délégué soit absent régulièrement ou ne vient tout

simplement pas aux rencontres du CA, la direction discute avec le délégué et transmet une lettre signée du président afin de demander un nouveau délégué à l'organisation.

### ***Autres moyens techniques***

- Respect des règlements généraux
- Suivis courriel auprès des administrateurs
- Suivis téléphoniques auprès des administrateurs
- Démarche individuelle de recrutement de nouveaux administrateurs

### **Perception des acteurs**

- 88 % des membres sondés estiment que le nombre d'administrateurs du COBARIC est suffisant.
- Certains administrateurs estiment que le secteur communautaire est sous-représenté et que les collèges électoraux du secteur économique sont moins représentés au niveau récréotouristique et industriel.
- Certains administrateurs estiment que les sièges accordés aux secteurs municipaux devraient pouvoir être occupés par des aménagistes ou employés du secteur municipal (ex. : gestionnaires de cours d'eau).
- Le nombre de sièges par secteur n'est pas égal.
- La représentativité des acteurs fait partie des forces identifiées au cours des sondages.
- De 2 à 3 postes demeurent vacants annuellement au COBARIC.
- Il n'existe pas de procédure concernant la façon de communiquer ou de recruter de nouveaux administrateurs.
- Plus de la moitié des administrateurs du COBARIC doivent être délégués par leurs collègues électoraux. Cette situation peut rendre complexe le pourvoi des postes vacants, puisque le COBARIC a peu d'influence sur ces processus.
- Les membres sondés estiment que le processus de formation des nouveaux administrateurs pourrait être amélioré quant aux rôles et mandats associés aux administrateurs, ainsi que sur la mission du COBARIC.

## Moyen technique 2

**L'approche actuelle assure-t-elle le partage des documents avant et après chacune des rencontres de la table de concertation (ex. : ordre du jour, compte-rendu, etc.)?**

### **Description de la situation actuelle**

Selon les règlements généraux du COBARIC, l'avis de convocation d'une séance ordinaire est d'au moins 5 jours; l'avis de convocation d'une séance extraordinaire, d'au moins 48 heures; et l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ou spéciale, de 10 jours.

Un extranet est accessible aux administrateurs à partir du site internet du COBARIC, ce qui permet à chaque représentant d'avoir accès à tout moment aux ordres du jour, documents présentés durant les rencontres ainsi que les comptes-rendus.

Les procès-verbaux (soit les comptes-rendus approuvés par le CA) ne sont pas disponibles ni sur l'extranet ni sur le site web pour le moment, mais les documents sont disponibles au COBARIC.

Les accès sont individuels et sont créés lors de l'arrivée de nouveaux administrateurs. La direction leur transmet un courriel de bienvenue contenant la procédure d'accès aux documents via l'extranet, un nom d'utilisateur, un mot de passe, une carte du bassin versant, le calendrier des rencontres prévues lors de la prochaine année, et leur offre une rencontre afin de discuter avec eux.

Lors de l'envoi d'un avis de convocation, la direction rappelle le lien vers l'extranet et offre de l'aide, si nécessaire. Si un administrateur le demande, la direction transmettra tous les documents nécessaires aux rencontres par courriel ou imprimera les documents pour lui. Les rencontres sont dites « sans papier » depuis plusieurs années afin de réduire l'impact environnemental de l'organisme.

Lorsque des modifications sont apportées à des documents en cours de rencontre, le document final est conservé à l'interne de l'organisation et est transmis par courriel aux administrateurs le demandant ou si cela a déjà été entendu en rencontre.

L'ensemble des procès-verbaux sont imprimés, signés et conservés dans les archives papier et numérique du COBARIC, mais ils ne sont pas disponibles sur le site internet ou l'extranet pour le moment.

### **Moyens utilisés**

- Extranet
- Courriel

### **Perception des acteurs**

- Parmi les membres sondés, 38 % considèrent que le temps de réception entre la réception des documents nécessaires aux rencontres et la tenue des rencontres est assez suffisant.
- Tous les membres sondés jugent que les procès-verbaux et comptes-rendus sont rédigés et adoptés dans un délai raisonnable.

## **Moyen technique 3**

**L'approche actuelle assure-t-elle un nombre suffisant de rencontres de concertation par année ainsi qu'une durée adéquate pour chacune d'elles?**

### **Description de la situation actuelle**

Selon les règlements généraux du COBARIC, le conseil d'administration doit se réunir aussi souvent que le requiert la bonne marche des affaires de la Corporation. Toutefois, il doit tenir au moins quatre (4) réunions ordinaires par année et autant de réunions extraordinaires qu'il juge opportunes.

Un calendrier des rencontres et de l'AGA est approuvé par les membres de façon annuelle. Des modifications peuvent avoir lieu en cours d'année; le calendrier des rencontres est alors ajusté et approuvé de nouveau. En 2022-2023, une rencontre supplémentaire ordinaire a été ajoutée au calendrier; elle a été consacrée à la stratégie de mobilisation. En 2021-2022, un CA électronique pour une résolution précise s'est tenu de même qu'un CA exceptionnel.

Le conseil d'administration peut former tous les groupes de travail qu'il juge à propos pour la saine gestion de la Corporation. Présentement, on compte un comité Cadre de financement des lacs, un comité Communication, un comité Vision-stratégie (PDE) et un comité aviseur Finances.

Par ailleurs, le Comité exécutif (CE) se rencontre de façon régulière afin de discuter d'enjeux précis et d'effectuer des recommandations pour le conseil d'administration. En 2022-2023, le CE s'est réuni à 5 reprises. En 2021-2022, le CE s'est rencontré 4 fois.

Des rencontres de concertation sur des enjeux spécifiques peuvent également avoir lieu. En 2022-2023, une rencontre s'est tenue concernant la voie de contournement de Lac-Mégantic. Dans le cadre de la mise à jour du PDE 2024-2034, deux (2) rencontres de consultation et de concertation ont eu lieu ou auront lieu pour chacune des cinq problématiques prioritaires. Deux rencontres de consultation supplémentaires ont été nécessaires pour finaliser la planification stratégique autour des problématiques de

pesticides et d'inondation. En 2020 et 2021, dans le cadre de la mise à jour des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques, plus de 90 rencontres municipales ont eu lieu.

À ce jour, le nombre de rencontres de concertation a toujours permis à l'OBV de remettre ses livrables au MELCCFP dans les délais prescrits et selon un processus de concertation équilibré.

### **Moyens utilisés**

- 1 assemblée générale annuelle
- 5 rencontres annuelles du conseil d'administration
- Rencontres du Comité exécutif selon les besoins
- Rencontres des groupes de travail selon les besoins
- Rencontres de concertation avec les acteurs de l'eau selon les besoins (rencontres de concertation précises selon les mandats attribués par le MELCCFP et selon les sujets d'actualité et problématiques apportés par les représentants)

### **Perception des acteurs**

- Parmi les membres sondés, 88 % estiment le nombre de rencontres suffisant au cours d'une année.
- La majorité des membres sondés estiment que la durée des rencontres est suffisante.
- Parmi les membres sondés, 68 % estiment que la durée des rencontres favorise la participation des acteurs, les échanges ainsi que les discussions.

## **Moyen technique 4**

**L'approche actuelle de cueillette de l'information auprès des représentants (ex. : courriels et appels téléphoniques personnalisés pour assurer la mise à jour des besoins et intérêts respectifs) permet-elle de renforcer le processus sur la table de concertation?**

### **Description de la situation actuelle**

Dans l'optique d'établir le portrait de chaque acteur (avant la réception d'un gabarit officiel de la part du MELCCFP), le COBARIC a procédé à la distribution d'un sondage en 2021-2022 auprès de chacun des représentants afin d'établir et de connaître leurs besoins et intérêts dans le processus de concertation du COBARIC. C'est la première fois en 2022 que le COBARIC faisait un suivi officiel des intérêts et besoins des acteurs.

Par ailleurs, à l'automne 2022, l'équipe des communications du COBARIC a débuté la cueillette d'information auprès des administrateurs et du grand public pour la création de personas, soit des personnes fictives qui représentent un public ciblé par l'organisme. Ces personas permettront de mieux comprendre les caractéristiques, les objectifs, les contraintes des différents publics cibles et d'adapter les communications (messages, stratégies, moyens) pour mieux les atteindre.

Par des entretiens individualisés entre la direction et les administrateurs, le COBARIC peut prendre en considération les intérêts et besoins des représentants. Toutefois, aucun registre n'était tenu à cet effet jusqu'à l'élaboration du profil des acteurs, un livrable attendu par le MLECCFP au 1er décembre 2023.

### **Moyens utilisés**

- Sondage sur les intérêts et besoins administré en 2021-2022
- Sondages pour la création de personas
- Conversations individuelles (téléphone, courriel, présentiel)

### **Perception des acteurs**

- Parmi les membres sondés, 80 % estiment que le COBARIC connaît bien leur organisation et leurs intérêts.
- Parmi les membres sondés, tous estiment que le COBARIC prend en compte leurs intérêts et leurs besoins dans les processus de concertation qu'il a mis en place.
- Les membres sondés expriment être relativement satisfaits (67 %) des moyens mis en place pour se tenir informés de leurs besoins et de leur évolution.
- La majorité qualifie très positivement ces moyens, ce qui augmente la note globale au-dessus de la moyenne. Toutefois, 2 participants sur 6 ont attribué des notes sous la moyenne, ce qui montre que le COBARIC pourrait s'améliorer auprès de ses représentants ou d'une partie de ceux-ci sur la prise en compte de leurs intérêts et besoins.

## Moyen technique 5 (non applicable pour les tables de concertation)

L'approche actuelle permet-elle d'assurer des liens de communication efficaces entre les différentes tables de concertation (le cas échéant) afin de contribuer à une planification cohérente des ressources en eau et des milieux associés sur l'ensemble de la ZGIE?

*Non applicable au niveau des tables de concertation.*

### **Description de la situation actuelle**

Le COBARIC possède une table de concertation unique portant sur l'ensemble de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE).

La situation est donc non applicable dans le cas du COBARIC.

Néanmoins, dans le cadre de la mise à jour du PDE, plusieurs groupes de travail (ou comités PDE) ont été créés selon les problématiques visées. Tel qu'inscrit dans le cadre de référence de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, et mis à jour en 2022, au moins un représentant de la table de concertation est présent dans chacun des sous-comités. Dans ce contexte, 3 à 4 représentants de la table de concertation sont présents aux groupes de travail, en plus d'experts dans le domaine sur le bassin versant du COBARIC. Des acteurs ou partenaires, qui partagent un intérêt sur la problématique commune, participent également à des groupes de travail ainsi qu'aux exercices de concertation mis en place à cet effet et qui visent des objectifs similaires dans leur planification respective.

### **Moyens utilisés**

- Une table de concertation = un conseil d'administration.

### **Perception des acteurs**

- Parmi les membres sondés, 60 % estiment que les outils déployés par le COBARIC, les moyens et les techniques utilisés lors des rencontres sont suffisants pour assurer un bon processus de concertation et pour susciter la réflexion, les discussions et l'émergence de solutions aux problématiques rencontrées sur le territoire (préparation de rencontres, rencontres, débats, animation, jeux de rôle, durée, lieux, variété de participants, etc.).
- Parmi les membres sondés, 100 % estiment les processus de concertation mis en place par le COBARIC globalement efficaces en termes de prise de décision.

- Sur 15 personnes interrogées, la majorité (soit plus de 50 %) ne souhaite pas différencier la table de concertation du CA et multiplier les instances de concertation au sein du COBARIC.

## 1.2.2 Éléments fondamentaux

### Élément fondamental 1

**L'approche d'animation actuelle (ex. : explication, impartialité, dynamisme) permet-elle d'assurer une participation équitable et respectueuse entre les représentants issus de divers secteurs d'activités?**

#### **Description de la situation actuelle**

L'animation du processus de concertation actuel au sein de la table est majoritairement assurée par la présidence et la direction de l'organisme. À l'occasion, l'équipe interne est appelée à intervenir pour présenter des dossiers précis. Dans la dernière année, la coordonnatrice du PDE est régulièrement intervenue pendant les rencontres, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de mobilisation et de la mise à jour du PDE.

#### **Animations durant le processus de mise à jour du PDE (2024-2034)**

L'animation des processus de concertation au sein du COBARIC est assurée par la direction, le président et la coordonnatrice du PDE. L'appui d'une ressource en communications peut également être apporté en lien avec la mobilisation, la promotion et mise en valeur de la gestion intégrée de l'eau et des actions mises en œuvre par nos acteurs de l'eau.

Dans le cadre de la mise à jour du PDE et de l'élaboration de la stratégie de mobilisation, les outils d'animation varient et sont établis en fonction des objectifs recherchés (amorcer des échanges, se donner des assises communes, réfléchir, prioriser et décider ensemble, etc.).

Afin d'assurer le dynamisme des rencontres, les ateliers proposés varient et alternent entre discussions ouvertes, groupes de travail et plénières, en petits comme en grands groupes.

Dans le cadre de la mise à jour du plan directeur de l'eau, deux consultations d'une demi-journée chacune ont lieu pour chaque problématique priorisée par les acteurs.

Chaque consultation débute par une présentation de l'ordre du jour et des objectifs de la rencontre.

Pour chaque problématique, le processus comprend aussi un temps de présentation des connaissances actuelles et, au besoin, la vulgarisation de certains concepts scientifiques.

L'objectif visé est de donner des assises communes au groupe, et que chacun des participants ait accès à la même information afin de pouvoir prendre sciemment des décisions en fonction des faits saillants associés à la problématique.

Cette méthode d'animation et ce processus permettent également d'assurer la mise en commun des connaissances de tous les participants sur une problématique afin qu'ils se sentent inclus dans les décisions et qu'ils aient tous les éléments en main afin de pouvoir prendre part à la discussion.

Lors de la seconde consultation, les acteurs sont réunis en petits groupes de différents secteurs d'activités afin d'encourager la prise en compte de l'expérience des autres secteurs d'activités. Ensemble, et en prenant en compte les intérêts de chaque secteur d'activité, ils construisent des objectifs communs, avec des cibles et des indicateurs qui font consensus.

Par ailleurs, cette animation en petits comités permet de créer un lien de confiance et de respect entre les acteurs. En conclusion, dans le cadre de la mise à jour du PDE, plus de 5 types d'animation sont offerts aux acteurs, ce qui crée un dynamisme au sein des activités de concertation et permet la participation de chacun des acteurs présents.

### **Moyens utilisés**

Au début de chaque rencontre, un temps d'accueil est pris avec les participants pour prendre de leurs nouvelles de façon informelle. La présidence accueille les membres en présentiel et à distance. On s'assure que le son et le visuel soit adéquat afin de favoriser une rencontre agréable.

Dans le but d'encourager les échanges et la connaissance des acteurs de la table de concertation, un tour de table est effectué pour accueillir tout nouveau membre, permettant à chacun de se présenter.

Durant les rencontres, la présidence gère le droit et le temps de parole des membres. Elle s'assure que tous puissent s'exprimer et en interpelle certains, le cas échéant.

### **Moyens utilisés avec le comité Vision-stratégie (PDE)**

- Présentation avec support visuel
- Outils d'animation (Étoile du changement)
- Travail individuel
- Plénière
- Experts invités à prendre la parole.

### **Perception des acteurs**

- La qualité et le respect des échanges sont identifiés comme les grandes forces de la table de concertation par ses représentants.
- Plusieurs acteurs ont exprimé avoir parfois des difficultés à participer aux discussions. Ces difficultés se font sentir lorsqu'ils :
  - Manquent d'informations ou de connaissances sur un dossier,
  - Ne se sentent pas légitimes de prendre la parole sur le sujet,
  - Ne se sentent pas concernés par la discussion.
- 90 % des membres sondés qualifient de manière positive à très positive la qualité des discussions lors des rencontres de la table de concertation.
- Tous les membres sondés qualifient de manière positive à très positive la qualité de l'animation réalisée par la présidence.
- La majorité des membres sondés estiment que des efforts suffisants sont déployés pour créer une dynamique conviviale qui favorise les échanges constructifs où chaque membre a l'opportunité de s'exprimer librement et de façon équitable.

## **Élément fondamental 2**

**La démarche actuelle permet-elle de désamorcer (et ce, dès le début des rencontres) certaines oppositions liées à des opinions ou stratégies divergentes défendues par des représentants issus de secteurs d'activités différents?**

### **Description de la situation actuelle**

Dans les règlements généraux du COBARIC, mis à jour en 2014, il n'a aucune mention de mécanismes de règlements de différends lors de rencontres du conseil d'administration ou de la table de concertation à proprement parlé. On parle plutôt de demande de vote pour l'atteinte d'une décision soit à main levée, soit de façon secrète. De plus, on définit ce qui exigerait une suspension ou une expulsion d'un membre, soit : « Tout membre qui enfreint un règlement quelconque de la Corporation ou dont la conduite ou les activités sont jugées incompatibles ou nuisibles aux intérêts de la Corporation... » On spécifie également la notion de conflit

d'intérêts et de devoirs. À cet effet, le président interroge toujours les membres au préalable, afin de savoir si certains d'entre eux sont en conflit d'intérêts pour un ou plusieurs sujets qui seront abordés durant la rencontre.

Advenant un différend ou une forte opposition entre deux membres ou entre des secteurs d'activités, le président a pour rôle d'agir à ce propos. Cependant, tel que défini ci-haut, il dispose de peu de moyens structurants, et la démarche actuelle repose sur les capacités diplomatiques de la présidence.

La direction générale, quant à elle, peut également appuyer la présidence dans de telles circonstances. De par ses compétences en concertation, elle peut contribuer au règlement d'un différend.

Pour ce qui est des rencontres de travail ou d'ateliers animés par d'autres personnes du COBARIC, il arrive très rarement que la présidence et la direction générale soient absentes.

Dans de telles circonstances, le rôle de règlements des différends revient à la personne animant la rencontre. Cependant, il est important de rappeler qu'aucun document n'encadre cette pratique.

### **Moyens utilisés**

Actuellement, aucun moyen spécifique n'est mis en place pour désamorcer les oppositions reliées à des opinions ou stratégies divergentes. Jusqu'à présent, aucune situation grave n'a suscité la mise en place de moyens concrets à cet effet.

### **Perception des acteurs**

- Parmi les membres sondés, 100 % qualifient de manière positive à très positive la capacité de la présidence à gérer les conflits et les divergences d'opinion.
- Ont été reconnus et identifiés comme les forces de la table au cours des sondages « Suivi et évaluation des processus de concertation » (5 participants) et « Autodiagnostic du Conseil d'administration » (10 participants), administrés entre décembre 2021 et février 2022 :
  - La présence d'un lien de confiance (entre les représentants et le COBARIC, et entre représentants);
  - Le respect durant les échanges ;
  - Le leadership de la présidence.
- Les acteurs ne considèrent pas qu'il existe des oppositions entre les représentants à la table. Les divergences d'opinion peuvent surgir lors d'un manque de compréhension de la problématique, lesquelles sont déconstruites

dès lors que l'on prend le temps nécessaire à une meilleure compréhension de la problématique ou du sujet discuté par l'acteur.

### Élément fondamental 3

**La démarche actuelle permet-elle de tenir compte des besoins et des intérêts spécifiques de chacun des représentants impliqués sur la table de concertation?**

#### **Description de la situation actuelle**

Les représentants sont sollicités à plusieurs niveaux, que ce soit pour les rencontres du conseil d'administration et du Comité exécutif, les comités de travail sur des dossiers spécifiques, des ateliers pour la mise à jour du PDE ou pour l'élaboration de la stratégie de mobilisation. L'ensemble de ces opportunités permet aux représentants de pouvoir s'impliquer davantage dans la GIEBV et de faire part de leurs intérêts spécifiques personnels ou de ceux de leur secteur d'activités.

De plus, les membres font appel à l'équipe interne du COBARIC pour les supporter dans la mise en œuvre d'actions du PDE via des projets ou des mandats.

Les administrateurs et membres de la table de concertation ont été consultés sur leurs intérêts et leurs besoins durant différents sondages en 2021, 2022 et 2023 afin d'optimiser leur expérience et leur participation à la table de concertation.

Chaque administrateur a également la possibilité d'apporter une problématique ou un sujet de discussion lors de chaque table de concertation. Le climat de respect et d'équité entre les participants offre l'espace à chacun des membres de s'exprimer librement sur ses intérêts et besoins spécifiques.

#### **Durant le processus de mise à jour du PDE (2024-2034)**

Dans le cadre de la mise à jour du PDE, en 2019, les membres de la table ont eu l'occasion d'affirmer leurs besoins et intérêts en priorisant des problématiques. Ces consultations ont permis aux participants d'exprimer leurs préoccupations ainsi que leur volonté d'engagement.

Enfin dans le cadre de la mise à jour du PDE 2024-2034, les membres de la table de concertation ont été interrogés sur leurs intérêts à participer aux consultations des sujets de leurs choix selon leurs besoins spécifiques. La mobilisation ne nécessite pas d'impliquer tout le monde en même temps mais selon leurs besoins et intérêts, et c'est dans cette optique, que les acteurs de la table sont impliqués dans l'une ou l'autre des consultations en cours.

### **Moyens utilisés**

- Adoption de l'ordre du jour et ajouts de points au varia
- Sondages ponctuels et exceptionnels dans le cadre de livrables ministériels
- Invitations et participations personnalisées
- Convocations à des rencontres de comités
- Ateliers de réflexion

### **Perception des acteurs**

- Les membres interrogés estiment que le processus de concertation mis en place par le COBARIC tient compte des intérêts et besoins de ses représentants (comité Vision-stratégie (PDE)).
- La majorité des membres sondés estime connaître et prendre en compte les besoins et intérêts des autres représentants impliqués à la table de concertation dans les décisions prises au sein de la table et approuvées en CA.
- La très grande majorité (83 %) des sondés semblent satisfaits à très satisfaits de la manière de concerter et de la capacité de prise en compte des besoins des représentants impliqués sur la table de concertation.
- À la question « Considérez-vous que les processus de consultation mis en place par le COBARIC soient suffisants pour répondre au besoin de participation? », les réponses sont partagées (oui à 40 %, partiellement à 40 %, non à 20 %).

## **Élément fondamental 4**

**La démarche actuelle permet-elle de prendre en considération les capacités d'agir et les ressources actuellement disponibles des représentants (et autres acteurs de l'eau) dans l'exercice de planification des ressources en eau et des milieux qui lui sont associés?**

### **Description de la situation actuelle**

Le dernier PDE (2014) avait été rédigé de façon à inscrire toutes les actions qui seraient à entreprendre pour atteindre les objectifs fixés, et ce, afin d'éviter tout oubli et de prendre en considération tous les possibles. Il s'agissait alors d'un PDE pratiquement exhaustif et non représentatif des capacités réelles des acteurs.

Plusieurs sondages, menés en 2021, 2022 et 2023, ont permis de questionner les membres de la table de concertation sur leurs ressources. Bien souvent, les ressources matérielles ne représentent pas un enjeu. En revanche, près de la moitié

d'entre eux ont exprimé éprouver des difficultés de recrutement de main-d'œuvre dans un contexte post-Covid.

Au regard du profil des acteurs distribué dans le cadre de la stratégie de mobilisation au début 2023, il apparaît que la capacité d'engagement des acteurs est restreinte en raison de la difficulté à prévoir le financement disponible et les budgets alloués d'une année à l'autre ou à plus long terme (dans 3, 5, 10 ans). Par ailleurs, plusieurs facteurs ne peuvent être anticipés, tels que le roulement de personnel, les élections municipales et l'évolution des orientations politiques des élus, ou encore la disponibilité des programmes de financement offerts par le gouvernement. Même s'ils ne peuvent être anticipés, ces facteurs ont une incidence sur les capacités d'agir des acteurs, et cette incapacité de prévoir agit comme un frein important lors de l'élaboration du PDE.

Ainsi, il est possible pour un acteur de s'engager à agir d'une année à l'autre, mais difficile de s'engager sur un horizon de moyen à long terme tant il y a d'incertitudes financières ou humaines pour assurer une mise en œuvre à 100 %, à moins d'un arrimage ou d'une synchronisation dans la mise à jour du PDE et de leurs outils territoriaux de gestion (PRMHH, SADR, PDZA, etc.). Bien que chacun des membres de la table de concertation soit un représentant de son secteur d'activités, chacun ne peut s'engager sur une action sans avoir reçu la confirmation des acteurs de son secteur concerné par l'objectif ou le projet. Bien qu'il ait l'intention et la volonté d'agir en faveur de l'objectif et de tout mettre en œuvre pour mobiliser les acteurs du secteur d'activités concernés, ce dernier ne peut garantir le succès d'une action qui repose sur l'engagement même et volontaire des acteurs de son secteur d'activités.

Néanmoins, dans le contexte actuel de mise à jour de la planification stratégique du PDE (2024), plusieurs acteurs s'engagent d'ores et déjà dans plusieurs objectifs, lorsqu'ils ont déjà entrepris des actions ou lorsque leur planification organisationnelle a déjà ou récemment fait l'objet de révision et pour laquelle des fonds financiers ont été planifiés en fonction des intérêts et besoins de leurs organisations respectives dans leur secteur d'activité propre.

Dans la mise à jour du PDE, les membres sont directement impliqués à la détermination d'objectifs qu'ils souhaitent atteindre selon leur capacité et tel que planifié.

### **Moyens utilisés**

- Sondage sur la capacité d'agir et les ressources disponibles auprès de chaque représentant durant les portraits
- Objectifs du PDE 2024-2034 construits selon la capacité d'agir des acteurs

### **Perception des acteurs**

- Les membres interrogés sont mitigés quant au fait que les actions inscrites au précédent PDE exploitent correctement les capacités d'agir et les ressources des représentants (50 % pensent que c'est le cas, 50 % pensent le contraire).
- Les membres sondés ayant répondu « non » mentionnent les capacités restreintes dues au statut du COBARIC et des secteurs communautaires représentés (organismes à but non lucratif), qu'il est difficile d'intégrer lors de l'élaboration du PDE. Les actions inscrites au PDE sont et demeureront limitées en raison de la volonté et de la disponibilité des acteurs invités à y participer activement.

## **Élément fondamental 5**

**Dans les rencontres de concertation, quel mode de prise de décision est privilégié (exemple recommandé : décisions consensuelles pour favoriser l'intégration de chaque représentant suivi d'un vote à forte majorité afin de renforcer la légitimité de ces décisions)?**

### **Description de la situation actuelle**

Dans les rencontres de concertation, une décision unanime est privilégiée et est atteinte de façon consensuelle. Les décisions sont prises à la suite de discussions entre les membres de la table. Il peut arriver qu'un vote soit demandé pour l'atteinte d'une décision (vote à main levée ou vote secret). Cela n'arrive que très rarement et est encadré par les règlements généraux de l'organisme. Par ailleurs, un membre a le droit de s'abstenir ou de demander que son opposition soit inscrite au procès-verbal de la rencontre. Cela permet d'assurer la transparence des décisions adoptées.

### **Durant le processus de mise à jour du PDE (2024-2034)**

Lors des consultations effectuées dans le cadre de la mise à jour du PDE, les orientations et les objectifs sont déterminés collectivement et adoptés de façon consensuelle et unanime.

L'atteinte du consensus passe par une approche d'animation permettant l'expression de pensées individuelles et le partage d'opinions en petits groupes, puis en plénière en présence des différents secteurs d'activités du territoire, le tout de manière transparente et respectueuse du groupe. Lorsque nécessaire, des consultations supplémentaires sont organisées afin de prolonger les échanges et de parvenir à une décision faisant l'unanimité parmi les secteurs d'activités.

### **Moyens utilisés**

- Décision par consensus et unanimité
- Organisation de rencontres supplémentaires lorsque la situation demande un temps de réflexion plus long

### **Perception des acteurs**

- Parmi les membres sondés, 100 % sont en accord avec le mode de prise de décision établi au sein du COBARIC, soit le consensus (décision prise par l'atteinte d'un accord entre tous les participants, sans procéder à un vote formel).

## **Élément fondamental 6**

**L'approche actuelle facilite-t-elle les rétroactions (aller-retour) des représentants avec leur organisation respective ainsi que leur secteur \ réseau sur les sujets abordés et les décisions prises lors des rencontres de la table(s) de concertation?**

### **Description de la situation actuelle**

La rétroaction entre les représentants et leur organisation est intimement liée à leurs propres modes de fonctionnement. Par exemple, le représentant d'une organisation municipale fera le retour de ses représentations avec le conseil des maires, tandis que le représentant d'une association riveraine le fera par courriel ou lors de sa prochaine assemblée.

Présentement, les rétroactions ne sont pas dictées et organisées par le COBARIC, mais sont au bon vouloir des processus mis en place par les représentants et leurs organisations. Afin d'effectuer des rétroactions, les représentants peuvent transmettre les procès-verbaux des rencontres, les ordres du jour et les documents associés.

Tel que spécifié à l'élément fondamental 3, les membres ont l'opportunité de faire part de leurs intérêts ou des décisions prises dans leur organisation respective auprès des autres représentants en début et au cours de chaque rencontre de la table de concertation.

### **Durant le processus de mise à jour du PDE (2024-2034)**

Suite à l'établissement du profil des acteurs réalisé à l'hiver 2022 et au printemps 2023, il apparaît que, globalement, peu d'acteurs assurent un suivi des décisions prises au sein du COBARIC, à moins que le sujet ne touche ou n'impacte précisément leur secteur d'activité. Leur rôle à ce sujet est donc sous-estimé.

À l'opportunité, certains acteurs apportent des sujets d'intérêts à la table de concertation ou font part d'évènements de leur secteur d'activité à la table. Afin de faciliter les rétroactions, les comptes-rendus des rencontres de consultation sont fournis aux membres. Les documents de travail sont également transmis avant les consultations de mises à jour de PDE afin que chaque représentant puisse les présenter à leur secteur d'activités et obtenir des rétroactions.

### **Moyens utilisés**

- Comptes-rendus et documents de travail transmis en amont des rencontres
- Aucun élément accompagnant les acteurs dans les rétroactions vers leur secteur d'activité ou vers le COBARIC
- Actuellement, le COBARIC ne détient pas de règlements spécifiques quant aux rôles des membres de la table de concertation dans ses règlements généraux autre que les règlements de composition du conseil d'administration.

### **Perception des acteurs**

- Parmi les membres du comité Vision-stratégie (PDE), 60 % affirment connaître leur rôle en matière de rétroactions, et estiment que les membres de l'organisation ou du secteur représenté adhèrent globalement aux objectifs du PDE.
- Selon les membres sondés, les informations échangées sur la table de concertation (TC) du COBARIC sont rapportées auprès du secteur représenté de façon irrégulière et informelle. Des comptes-rendus peuvent être effectués en conseil d'administration. Les décisions prises par la TC sont présentées aux administrateurs d'une organisation, en conseil des maires ou de façon informelle lors d'une discussion avec la direction générale de l'organisation représentée.
- La majorité des membres sondés estiment que les retours qu'ils font auprès du COBARIC quant aux besoins de leur organisation et du secteur d'activités qu'ils représentent sont pris en compte dans le processus de concertation et de planification des ressources.

## Élément fondamental 7

L'approche du processus de concertation (principalement sur la table(s) de concertation) permet-elle de réaliser une planification stratégique cohérente (soit à l'échelle de la ZGIE ou par grands bassins versants, avec des catégories de problématiques prioritaires ainsi que des objectifs mesurables et réalistes)?

### **Description de la situation actuelle**

En 2019, 91 consultations ont été conduites sur le territoire afin que les acteurs expriment leurs besoins et intérêts sur les enjeux et problématiques à prioriser. Une analyse pondérée a permis de cibler 5 problématiques prioritaires qui constituent à présent le cœur de la planification stratégique des ressources en eau de la ZGIE de la Chaudière pour la période 2024-2034. Par ailleurs, dans le cadre de la mise à jour du PDE 2024-2034, une série de 13 consultations est en cours sur les orientations et objectifs de ces problématiques ce qui permet à tout acteur de pouvoir réexprimer ses besoins et faire part de sa capacité d'agir sur au moins un élément prioritaire pour son secteur, le tout de façon cohérente avec l'ensemble des membres.

### **Durant le processus de mise à jour du PDE (2024-2034)**

La mise à jour du plan directeur de l'eau 2024-2034, de ses orientations et de ses objectifs est réalisée avec les acteurs du territoire, selon les problématiques prioritaires par les acteurs en 2019. Pour chacune des consultations effectuées, le COBARIC a souhaité obtenir une diversité et un équilibre des secteurs d'activités représentés.

Lors des consultations, chaque cible, chaque indicateur, chaque échéancier et chaque échelle est questionné et approuvé par les acteurs présents. Les planifications territoriales en cours sont également présentées aux acteurs afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées sur la planification stratégique associée.

Bien que des décisions soient prises quant à la planification stratégique en comités, l'ensemble des décisions de planification concernant chaque problématique sera soumis à la table de concertation qui aura la responsabilité de modifier ou approuver le travail de l'ensemble des parties prenantes durant tout ce processus qui a débuté en octobre 2022.

Au moment de l'élaboration du profil des acteurs (fin 2022, début 2023), une problématique non priorisée en 2019 ou avril 2022 est ressortie des préoccupations des acteurs à plusieurs reprises durant les entretiens réalisés (à savoir le manque d'eau potable). En raison des livrables en cours et de l'ampleur des livrables attendus dans la prochaine année (stratégie de mobilisation, vision, vision du PDE, révision de la planification stratégique), il a été déterminé de ne pas soumettre à décision

l'intégration d'une 6e nouvelle problématique et de conserver seulement les 5 problématiques approuvées en 2022. Dans un horizon court terme, une 6e problématique pourrait émerger et être approuvée par la table de concertation dans le cadre de la mise à jour du PDE 2024-2034. Au moment de rédiger cette stratégie, les conditions et modalités de mises à jour du PDE 2024-2034 sont inconnues des organismes de bassins versants.

Ainsi, le prochain PDE sera construit sur des problématiques prioritaires et des objectifs SMART; un nouveau modèle, différent du PDE présentement en cours (PDE 2014). Ce processus étant encore en cours, il est par conséquent difficile d'avoir le recul nécessaire pour affirmer avec certitude que le nouveau modèle résultera en une planification stratégique cohérente. Le prochain bilan de suivi du PDE permettra de mieux répondre à cette question.

### **Moyens utilisés**

- Tables sectorielles, tables de concertation, sous-groupes de travail et rencontres de concertation pour le PDE 2014-2022 (comité PDE)
- Bilan du PDE, bilan personnalisé par problématique (2014-2022)
- Analyses spatio-temporelles du territoire et modélisation récentes à partir d'études scientifiques
- Prise de décision par consensus

### **Perception des acteurs**

- Parmi les membres sondés, 100 % estiment que le processus de concertation appliqué par le COBARIC permet des prises de décision globalement efficaces.
- La majorité des membres sondés décrivent la planification du PDE 2014 comme cohérente. La moitié seulement considère qu'elle est stratégique.

## **1.3 Étape 2 : Passage à l'action**

Ce document présente 3 sujets déterminés par le MELCCFP liés au passage à l'action pour la mise en œuvre du PDE au sein du COBARIC.

Pour chacun d'eux, le COBARIC vous présente les moyens utilisés présentement ainsi que les éléments à améliorer.

## 1.3.1 Préparation et structuration reliées au passage à l'action

### Sujet 6

#### **Approche sélectionnée pour identifier et connaître les différents usagers.**

##### **Description de la situation actuelle**

Dès 2022, le comité Communications s'est penché sur cet élément. Les dizaines de rencontres résultent en l'élaboration puis à l'approbation du plan de communication du COBARIC 2024-2027 par les administrateurs. Dans cet ouvrage, en plus des axes communicationnels, 3 publics cibles ont été identifiés. Il s'agit du milieu municipal, du milieu citoyen et du public interne, soit les représentants de la table de concertation et la permanence du COBARIC. De plus, lors du suivi et de l'évaluation des outils communicationnels, de l'information est récoltée auprès des usagers. Cette information servira à ajuster les communications et à connaître de mieux en mieux nos acteurs de l'eau. Le COBARIC croit que les communications efficaces permettent une mobilisation des acteurs au passage à l'action.

Afin de bien connaître les usagers, une approche par persona a été faite en 2022-2023 en amont de la rédaction du plan de communication. De l'information a donc été collectée auprès du grand public afin de réaliser des profils-type des acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière. L'objectif est d'affiner notre compréhension des acteurs de l'eau afin de mieux les rejoindre. Cette étape est toujours en cours et les personas seront utilisés lors de la légère refonte du site web du COBARIC (2025).

L'objectif 2 de la stratégie de mobilisation à la concertation vient également répondre à cet élément. En effet, la distribution d'un sondage annuel (avant chaque AGA) vient cibler les besoins et intérêts des membres de même que permet la mise à jour du profil des acteurs.

##### **Besoins et intérêts des acteurs**

Malgré que le plan de communication est articulé autour de l'OBV en soi, il permet la promotion du PDE de même que la promotion de la GIRE. À chaque année, le COBARIC réalise des activités de promotion de la GIRE pour sensibiliser et informer les usagers. Lors de ces activités, des échanges ont lieu et permettent de mieux connaître les acteurs de l'eau et d'en rencontrer de nouveau. On parle ici de webinaires, rencontres individuelles ou de concertation, appels téléphoniques, courriels, infolettres, médias sociaux, articles, communiqués, kiosques, etc.

Également, la stratégie numérique, appuyant la mise en œuvre du plan de communication, permet de rejoindre des publics émergents et d'en consolider d'autres.

Toutefois, nous ne possédons pas le portrait de l'ensemble de nos usagers de l'eau. Nous croyons que par la réflexion sur la collecte d'actions en lien avec le PDE, nous allons connaître petit à petit de nouveaux usagers.

La compréhension du rôle de représentant à la table de concertation est également importante pour soutenir la mise en œuvre du PDE. La réalisation de l'objectif 4 de la stratégie de mobilisation à la concertation appuie cet élément avec le cahier du participant et la réalisation d'un code d'éthique.

L'action 17 du plan d'action de la stratégie de mobilisation à la concertation est l'action qui a été jugée la plus utile par les représentants. Cela soutient que l'approche sélectionnée pour identifier et connaître les usagers a été bien ciblée. On doit poursuivre la mise en œuvre de cette action de façon prioritaire.

- Action 17. Mettre en place et assurer la mise à jour d'un cartable de l'administrateur qui résume les rôles et fonctions des représentants à la table de concertation, ainsi que les problématiques du COBARIC et les principaux projets portés par l'organisme.

### **Éléments à améliorer**

- A. Promotion du PDE sur les réseaux sociaux.
- B. Besoin d'établir un portrait des usagers auprès de nos publics moins connus, privilégié.
- C. Promotion du PDE à même nos outils de communication d'organisme.
- D. Besoin d'intégrer d'autres publics cibles, d'élargir notre portée, la connaissance du PDE à l'ensemble de la ZGIE.

### **Justificatifs des éléments retenus ou non pour le plan d'action par le comité PDE**

- A. Retenu. Action 7. Poursuivre la stratégie numérique liée au PDE 2024-2034 et en évaluer sa performance.
- B. Retenu. Action 3. Établir un portrait des acteurs du territoire qui sont moins connus et rejoints par l'OBV.
- C. Retenu. Action 8. Poursuivre le plan de communication 2024-2027 et en évaluer sa performance.
- D. Retenu. Action 4. Mettre à jour le plan de communication de l'OBV pour 2027-2030.

## Sujet 7

### **Démarche pour évaluer le plan d'action relié au PDE (actions liées aux objectifs du PDE).**

#### **Description de la situation actuelle**

Dans le bilan de mise en œuvre du PDE 2014-2022, le COBARIC a évalué sa mise en œuvre. Ces constats ont permis de rédiger le PDE 2024-2034 différemment. Les consignes ministérielles ont également influencé le nouveau PDE, mais peuvent être différentes des constats observés dans le bilan.

#### **Des objectifs ciblés et uniques**

Le PDE 2024-2034 compte dorénavant des objectifs définis selon le modèle SMART. Les objectifs sont donc beaucoup plus précis et définis que les objectifs plutôt généraux du PDE 2014-2024. Cependant, toujours selon le bilan de 2022, des objectifs ciblés et mesurés sont perçus par plusieurs représentants comme : « des dépenses à venir », ce qui apporte une connotation négative au PDE ainsi qu'une contrainte pour les acteurs, entraînant ainsi un désengagement de ces derniers. C'est pourquoi en 2014, le choix avait été établi de ne pas définir d'objectifs SMART. Les objectifs, d'un niveau stratégique à l'échelle de la zone avaient plutôt été perçus par les représentants comme une intention, une vision pour la réduction de la problématique visée et non un engagement leur imputant une responsabilité.

Finalement, le PDE 2014-2024 comportait des actions touchant plusieurs problématiques. Dorénavant les actions seront uniques à un objectif, donc à une problématique propre.

#### **Portée des acteurs et du PDE**

Lors de l'évaluation du plan d'action du PDE, il faut garder en tête qu'à l'inverse des autres outils de planification du territoire (SAD, PDZA, PRMHH), le PDE est issu de la concertation et regroupe un ensemble d'objectifs supportés par une diversité d'acteurs. L'aspect non législatif de cet outil de planification relève entièrement de la responsabilité des acteurs pour sa mise en œuvre, malgré la compétence du COBARIC. Cependant les différentes planifications territoriales existantes ont été intégrées au mieux dans les objectifs ciblés du PDE 2024-2034.

Lors de la rédaction du PDE 2024-2034, les acteurs ont conservé des objectifs qu'ils trouvent réalistes selon les ressources humaines et financières de leur organisation respective. Malgré cela, il est impossible de connaître les ressources qui seront

disponibles pour la mise en œuvre des actions permettant l'atteinte des objectifs. Chaque secteur d'activité et chaque acteur maître d'œuvre révisent son budget de manière annuelle ou triennale. L'évaluation des ressources disponibles est plus tangible au niveau de l'élaboration des actions pour les acteurs de l'eau. Lors des dernières consultations sur la mise à jour du PDE, des possibilités d'actions ont été proposées par les acteurs.

Un autre constat du bilan de 2022, était que malgré que le cadre de référence indique que les conseillers ministériels ne sont que des participants de soutien aux mécanismes de participation, en réalité, les ministères agissent en tant qu'acteurs de l'eau et sont souvent initiateurs de projet d'étude, ou bailleurs de fonds de certains projets. À ce titre, ils sont considérés comme acteurs de l'eau et parties prenantes des actions menées sur le territoire du COBARIC. Ils détiennent des connaissances essentielles à partager avec les autres acteurs du territoire et leur présence est plus que nécessaire et encouragée au sein du COBARIC.

## Engagement des acteurs

Toujours selon les informations recueillies en 2022, le pourcentage de mise en œuvre des actions/réalisations par secteur d'activité est en réalité peu représentatif et ne met pas assez en valeur l'engagement des acteurs et leurs partenariats à la réalisation d'actions ou de réalisations. Pour le PDE 2024-2034, on vient maintenant comptabiliser un nombre d'engagements par secteur d'activité. L'engagement d'un acteur se définit comme un acte volontaire où les usages de la GIRE sont conciliés. On comptabilisera un engagement d'un secteur d'activité dans un même poids, que le secteur soit maître d'œuvre ou partenaire. Un engagement est un acteur impliqué. On vise cependant à ce que les engagements soient diversifiés et présents dans chaque secteur d'activité.

Cependant, un biais demeure pour les acteurs de l'eau dit individuel. Par exemple, une action qui a mobilisé plus de 30 citoyens, est très forte en termes de mobilisation, mais ne sera pas bien représentée. Il sera à voir si la BD AGIRE nous permettra de mieux représenter ce type de mobilisation dans le cadre du suivi de notre PDE 2024-2034.

De plus, les représentants estiment que le nombre d'acteurs impliqués dans une réalisation est plus valorisant pour l'engagement des acteurs.

Parmi les points à améliorer en 2022, les représentants ont soulevé le manque de connaissances de leur part des objectifs fixés et mis à jour dans le PDE, ce qui nuit dans leur implication à l'atteinte des objectifs mêmes du PDE et réduit leur engagement.

## Suivi des actions

Le suivi des actions du PDE est réalisé en continu. La permanence du COBARIC effectue une veille des actions réalisées par les acteurs de l'eau tout au long de l'année. Ces actions touchent des objectifs définis, de même que d'autres objectifs ou problématiques non priorisées par les acteurs de l'eau. Cependant, ce suivi n'est pas exhaustif et n'est pas systématique ou égal pour les différents secteurs d'activités. Au sein d'un secteur d'activité moins bien structuré, souvent observé au niveau communautaire, les actions réalisées sont moins diffusées, donc inconnues pour être inscrites au suivi du PDE. C'est seulement lors de la présentation des actions inscrites annuellement au PDE que le secteur d'activités peut mentionner une action manquante.

Un autre élément permettant de faire le suivi des actions est le point à l'ordre du jour de chaque table de concertation pour que chaque représentant puisse partager de l'information du secteur d'activité qu'il représente. Cela permet de faire une veille sur des éléments qui seront à ajouter au plan d'action.

Actuellement, il existe un biais dans le suivi des actions mises en œuvre par les acteurs du territoire du COBARIC qui répondent aux objectifs fixés par la table de concertation. Puisque le suivi de la mise en œuvre du PDE est réalisé de manière spontanée selon les partenariats et collaborations en cours et non individuellement avec chacun des 250 acteurs impliqués dans l'une ou plusieurs actions et réalisations inscrites dans AGIRE. Par conséquent, l'avancement de la mise en œuvre du PDE 2014 du COBARIC est sous-estimé et non exhaustif.

Durant l'année 2022, plusieurs réflexions ont été amorcées par l'équipe du COBARIC afin de mettre en place un suivi automatisé de la mise en œuvre du PDE par les acteurs. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation à la concertation, le COBARIC collecte dorénavant, de façon systématique, les canaux d'information des membres de la table de concertation. D'autres actions de la stratégie de mobilisation à la concertation permettent de rappeler aux représentants d'informer les membres des actions en cours par leur secteur d'activité. Ainsi, le COBARIC peut mieux effectuer le suivi des actions à inscrire au PDE. Cependant, le tout n'est toujours pas exhaustif.

Une communauté de pratiques pour les OBV du Québec a également été mise en place en ce sens afin de partager les différentes méthodes utilisées par les OBV. Tout dépendant du lien de confiance des acteurs envers le COBARIC, et tout dépendant de l'autonomisation, plusieurs nous informent directement des nouvelles actions qu'ils mettent en œuvre et qui répondent aux objectifs du PDE du COBARIC.

À chaque année, en avril, les représentants de la table de concertation approuvaient le rapport de suivi de la mise en œuvre des actions et des réalisations (F1 et F2) réalisées au cours de la dernière année. Ce rapport n'est pas utilisé par les représentants de la TC sauf pour prendre état de la situation. Le MELCCFP n'exigera plus ces livrables pour le prochain cycle de la GIRE. Dorénavant, seul le suivi de la mise en œuvre des actions sera fait. On retrouvera les actions nouvellement ajoutées qui seront en cours ou terminées. Il n'y aura plus d'actions non débutées. Cependant, des perspectives d'actions pourront être inscrites et non publiées dans la BD AGIRE afin d'identifier des idées d'actions en cours d'année. Finalement, les actions seront directement associées à un des 36 objectifs du PDE 2024-2034. Dès 2025, il est prévu de présenter le suivi des actions et des objectifs en janvier de chaque année aux représentants à partir du formulaire normalisé sur la BD AGIRE.

### **Éléments à améliorer**

- A. Le suivi des actions est réalisé à l'opportunité. Il n'est pas structuré ni standardisé. Assurer un meilleur suivi des actions réalisées sur la ZGIE.
- B. Augmenter l'engagement des acteurs de l'eau à la mise en œuvre d'actions et la diversité des maîtres d'œuvre afin d'améliorer la portée du PDE. Il faut réfléchir à un moyen de mobiliser les acteurs autour des objectifs afin que ces derniers évoluent dans le cycle de la GIRE (10 ans). Il faudra réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour les objectifs qui n'ont pas évolué (sans action).
- C. Présenter le suivi des objectifs et non plus la liste des actions réalisées (seulement) aux acteurs de la TC.
- D. Il faut également demeurer vigilants quant aux indicateurs utilisés pour le suivi des objectifs. Il faut s'assurer que les indicateurs demeurent pertinents.

### **Justificatifs des éléments retenus ou non pour le plan d'action par le comité PDE**

- A. Non retenu. A été intégré dans la planification triennale, soit l'élaboration d'une stratégie de collecte d'information. Les acteurs ont été sondés à ce sujet à l'automne 2024. Cette stratégie doit maintenant se raffiner au niveau provincial. Une démarche concertée est en cours avec l'ensemble des OBV sur cet aspect.
- B. Retenu. Action 15. Réfléchir à la mise en place de moyens pour atteindre les objectifs n'ayant pas évolués. Action 18. Réaliser un bilan de la mise en œuvre du PDE 2024-2027.
- C. Retenu. Action 14. Présenter annuellement le suivi des objectifs et actions réalisées (formulaire normalisé sur la base de données AGIRE).

- D. Retenu. Action 16. S'assurer de la pertinence des indicateurs choisis pour effectuer le suivi des objectifs.
- E. Ajouté obligatoirement. Action 19. En janvier 2025 et en 2027, distribuer le questionnaire obligatoire du MELCCFP bonifié.

## Sujet 8

### **Approche pour bonifier le plan d'action relié au PDE (ex : avec de nouvelles actions; avec de nouveaux acteurs).**

#### **Description de la situation actuelle**

Selon le bilan 2022, peu de moyens étaient pris pour bonifier le plan d'action relié au PDE. L'opportunité face au financement et la mise en œuvre d'actions par le COBARIC constituaient les leviers pour la réalisation d'actions délaissées par les acteurs de l'eau. Dans les leviers identifiés en 2022, on retrouvait la médiatisation des problématiques, la volonté politique, la réglementation, le financement, l'engagement d'autres acteurs et processus de concertation, projet novateur et sensibilisation.

#### **La mise en œuvre d'actions**

Dans l'ancien cycle du PDE, l'ensemble des actions liées à la GIRE était intégré au PDE. En 2022, le bilan révélait que plusieurs actions qui avaient été planifiées étaient en fait des moyens d'actions. Ainsi, elles n'avaient pu être prises en charge par les acteurs. Un dernier constat était que les actions prises en charge par les acteurs de l'eau doivent être connues et suivies afin d'assurer leur mise en œuvre.

Une des recommandations du bilan 2022 était de mettre de l'avant des actions terrain et de couvrir l'ensemble de la ZGIE. Cependant ce constat vient difficilement applicable en travaillant sur les problématiques prioritaires. En effet, on présume que les problématiques prioritaires se retrouvent dans des sous-bassins versants plus anthropiques que naturels. Il devient alors difficile d'appliquer des actions sur l'ensemble de la ZGIE puisque le niveau de la problématique est différent.

Afin de favoriser la réalisation d'actions, dès janvier 2025, les représentants de la TC sélectionneront un objectif du PDE à mettre de l'avant auprès de leur secteur d'activités pour la prochaine année. Cet objectif sera inscrit dans le cahier du participant et sera partagé avec les membres ayant choisi un objectif touchant la même problématique. L'objectif est de favoriser l'émergence d'actions en lien avec des objectifs ou une problématique commune.

## Des actions non prévues au PDE

Le nouveau PDE 2024-2034, tel qu'exigé par le MELCCFP, ne fait pas état de l'ensemble des actions réalisées par les acteurs de l'eau, mais de celles touchant les priorités des acteurs soit selon 5 problématiques prioritaires définies pour le PDE 2024-2034. Le suivi des actions non liées à des problématiques prioritaires sera tout de même inscrit au PDE. Ainsi des problématiques ou objectifs émergents seront notés et pourront être soumis à la table de concertation.

En 2022, des problématiques comme l'approvisionnement en eau potable et l'accessibilité aux ressources hydriques du territoire étaient ressorties. En 2024, on note que l'éducation liée à l'eau s'ajoute. Des événements ponctuels (ex. inondations, déversement de Mégantic), peuvent fortement influencer les actions des partenaires, et modifier leurs activités selon leurs nouvelles priorités. Ainsi, les acteurs de l'eau agissent sur des actions non prévues au PDE, et bien qu'ils s'étaient engagés sur d'autres actions inscrites au PDE, ils mettent ces dernières en suspens.

## Le COBARIC partenaire

Le COBARIC a acquis une notoriété au fil des années, ce qui lui permet d'être plus souvent sollicité par les acteurs dans la collaboration et l'accompagnement à la mise en œuvre du PDE. La mission, les valeurs et le rôle des OBV ne sont encore que trop peu reconnus et difficilement valorisés, ce qui constitue un frein à leur reconnaissance et aux partenariats que les acteurs pourraient établir envers leurs OBV.

En 2017, l'augmentation du financement statutaire a permis à l'équipe du COBARIC de s'agrandir et présente désormais une diversité de compétences. En ce sens, une plus large gamme de projets est mise en œuvre par l'équipe du COBARIC, et cette dernière peut à présent répondre à plusieurs besoins des acteurs, dans une diversité de domaine. Ce constat émis en 2022 devient de plus en plus difficile à maintenir. L'augmentation du coût de la vie de la situation post-covid rend maintenant impossible le maintien des services offerts aux acteurs de l'eau de la ZGIE tel que fait dans le passé. Le financement pour soutenir l'OBV dans l'accompagnement des acteurs est devenu insuffisant. Le COBARIC offre dorénavant des services rémunérés qui permettent de générer des profits réinvestis dans la mission de l'OBV, notamment pour le soutien offert aux citoyens.

La complexification des programmes de financement disponibles (pourcentage de financement maximal par type d'acteurs, cumuls de programmes de financement, délais pour l'obtention d'un financement adéquat, etc.) rend difficile l'accès aux programmes pour nos acteurs ou pour l'OBV. La mise en œuvre d'une action simple se complexifie à cause du financement. Un désengagement des acteurs survient

alors. On remarque que cela prend plusieurs années pour régler une problématique locale simple. Un des constats des acteurs est que si de l'argent était dédié à la mise en œuvre d'actions du PDE, beaucoup plus d'acteurs de l'eau s'engageraient à leur réalisation.

Le financement ressort donc toujours comme un frein pour la réalisation d'actions. On comprend que l'action doit devenir une priorité pour les acteurs concernés afin que les sommes soient disponibles via les secteurs concernés. On pourrait présumer que moins d'actions seront réalisées par les acteurs dans le prochain cycle de la GIRE étant donné le contexte économique plus difficile.

## Des outils pour les acteurs

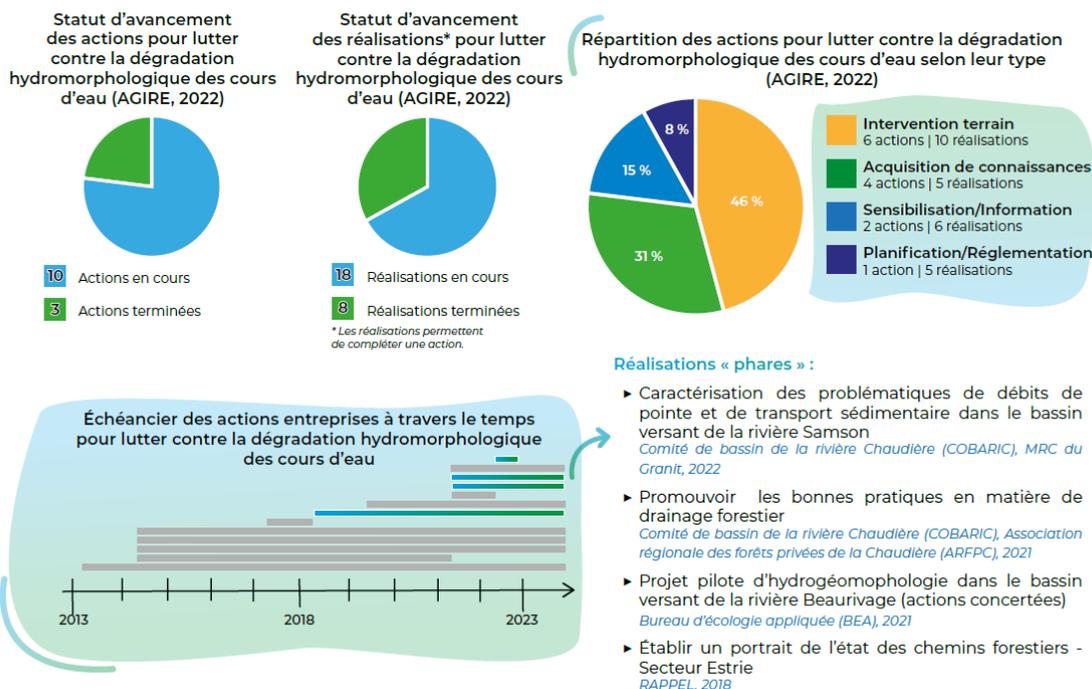
En 2022, des fiches bilan par problématiques prioritaires avaient été produites, comme présenté à la [figure 2](#) en exemple. Cet outil avait été très apprécié des représentants. Des statistiques tel que le Bilan des réalisations soit le nombre de réalisations mises en œuvre par bassins versants avaient été présentées dans le bilan 2022.

Dans la planification stratégique 2019-2021 d'AGIRE, il était prévu que les représentants aient accès à une interface simplifiée d'AGIRE, à partir de laquelle, ils pourraient facilement avoir accès au plan d'action à jour du PDE du COBARIC ainsi qu'aux actions auxquelles ils sont rattachés. La mise en œuvre de cette fonctionnalité est toujours prévue dans la mise à jour de la base de données AGIRE en 2025.

Figure 2. Exemple de fiches bilan pour une problématique

### DÉGRADATION HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

EN CHIFFRES - GESTION DE LA PROBLÉMATIQUE SUR LE TERRITOIRE DU COBARIC



### Éléments à améliorer

- Réfléchir à comment gérer les actions réalisées par les acteurs de l'eau qui ne font pas partie du présent PDE tel que défini par les problématiques prioritaires.
- Mise à jour de la fiche bilan des problématiques prioritaires sur les actions lors du bilan (3 ans).
- Évaluer si les objectifs de sensibilisation du PDE contribue au changement de comportement pour les causes des problématiques.
- Accès à la base de données Agire pour les membres de la TC.
- Effectuer un suivi efficace et qui est simple pour les acteurs de l'eau (méthode, période dans l'année, fréquence)

## **Justificatifs des éléments retenus ou non pour le plan d'action par le comité PDE**

- A. Non retenu. Élément non pertinent à la mise en œuvre du présent PDE. Sa mise en œuvre représente en soi un défi. La TC réfléchira à la question du suivi des actions non liées à une problématique prioritaire. Une problématique émergente est toujours possible dans les années à venir et sera certainement discuté par les membres, le cas échéant. Une intégration au présent PDE pourra avoir lieu si nécessaire.
- B. Retenu. A été intégré à l'action 10. Mettre à jour annuellement chaque fiche synthèse des problématiques prioritaires. Puisque les membres ont choisi une mise à jour annuelle afin de garantir une information de qualité aux membres, cet élément a plutôt été considéré dans l'appropriation du PDE par les acteurs que de le conserver ici, dans la bonification du PDE (mise à jour des fiches prévue aux 3 ans).
- C. Non retenu. En raison de sa difficulté à mesurer un tel changement sans avoir un portrait initial et complet du comportement actuel. La mesure d'un tel changement exige un suivi à long terme (10 ans) avec des moyens de communication (sondages, groupe focus, etc.) et d'analyse que le COBARIC ne peut se permettre avec le financement actuel.
- D. Non retenu. L'accès prévu pour les membres sur la BD AGIRE n'est pas du ressort du COBARIC. Par ailleurs, plusieurs membres ont indiqué qu'ils n'utiliseraient probablement pas cet accès. Ils sont pour la plupart des bénévoles et tel qu'indiqué dans les freins, leur temps sera mis ailleurs que l'inscription d'actions ou la consultation de ces dernières dans AGIRE. On note que pour les professionnels, cela peut cependant être pertinent.
- E. Retenu. Action 17. Réfléchir à la mise en place de moyens efficaces pour effectuer le suivi des actions du PDE 2024-2034 auprès des acteurs de l'eau. La réflexion sur la méthode de collecte a été intégrée dans la planification triennale. Les membres de la TC ont d'ailleurs été sondé sur cette question à l'automne 2024. La réflexion se poursuivra en cours de cycle de la GIRE et les moyens mis en œuvre dans les prochaines années pourront être rediscutés lors de la présentation des résultats du bilan de la mise en œuvre du PDE 2024-2027.

## Volet 2

# Opérationnalisation de la stratégie de mobilisation

## 2.1 Étape 3 : Vision, objectifs, indicateurs et actions de la stratégie de mobilisation

### 2.1.1 Vision de la mobilisation à la concertation

La vision de la mobilisation à la concertation a été co-construite avec les représentants de la table lors de deux rencontres de concertation en mars, puis avril 2023. La vision a été soumise et approuvée par la table de concertation et le conseil d'administration le 21 septembre 2023.

#### **« Tous ensemble pour un bassin versant en santé »**

La Table de concertation est un lieu d'échanges où les savoirs, les besoins et les expertises sont partagés dans le respect. Ses représentants font connaître le COBARIC et les enjeux de l'eau. Unis autour de valeurs communes, ils mobilisent les acteurs et les citoyens à la mise en œuvre de solutions collectives, pour la santé du bassin versant de la rivière Chaudière, et ce, pour le bien de tous et des générations futures.

Dans le cadre de la stratégie de mobilisation à la mise en œuvre, une révision de cette vision était possible. Les membres de la TC ont jugé que cette dernière répondait très bien à la stratégie de mobilisation à la concertation **et** à la mise en œuvre. Elle demeure donc tel quel.

## 2.2 Objectifs de mobilisation à la concertation

Les cinq objectifs de mobilisation retenus par la table de concertation sont présentés dans le fichier Excel TABLEAU 2 : Opérationnalisation de la stratégie de mobilisation remis par le MELCCFP. Les cibles et indicateurs qui y sont associés sont également présentés dans ce fichier. Les objectifs présentés sont déterminés pour l'ensemble du territoire du COBARIC, soit la zone de gestion intégrée de l'eau de la rivière Chaudière.

L'autodiagnostic des moyens techniques et éléments fondamentaux ainsi que l'élaboration des objectifs et actions de la stratégie de mobilisation ont été construits majoritairement par le comité Vision-stratégie (PDE) (se référer à la [section 2.1.3. Rôles et responsabilités des parties prenantes](#)).

Une fois les objectifs, indicateurs et actions priorisés et déterminés par le comité, ces derniers ont fait l'objet d'une révision par le Comité exécutif, avant d'être soumis à la table de concertation le 21 septembre 2023.

L'ensemble de la stratégie de mobilisation a été approuvé par la table de concertation le 16 novembre 2023.

À noter que, selon les lignes directrices de la stratégie de mobilisation présentées par le MELCCFP, « les buts spécifiques de cette stratégie sont :

1. Renforcer la compréhension des rôles des représentants afin d'accentuer leur responsabilisation dans cette gestion participative et pour la planification des ressources en eau et des milieux associés (PDE);
2. Renforcer la démarche de gestion par divers moyens techniques et éléments fondamentaux de concertation afin d'accentuer la prise en compte des besoins de chaque représentant et en vue d'atteindre les meilleurs consensus;
3. Renforcer la participation des représentants issus de différents secteurs d'activités de la ZGIE afin d'accentuer la perspective de développement durable durant chacune des rencontres de la table de concertation. »

En plus des objectifs relatifs aux moyens techniques et éléments fondamentaux, les représentants du COBARIC se sont fixés un objectif afin d'atteindre le but spécifique de « renforcer la compréhension des rôles des représentants afin d'accentuer leur responsabilisation dans la gestion participative (1). »

Les objectifs de la stratégie de mobilisation à la concertation du COBARIC sont les suivants :

**Objectif 1.** D'ici décembre 2030, améliorer l'approche actuelle de concertation à l'aide de 5 mesures afin d'assurer une composition plus représentative et équilibrée des secteurs d'activités à la table de concertation.

*Cet objectif est directement en lien avec le [moyen technique 1](#).*

**Objectif 2 :** D'ici décembre 2026, mettre en place 6 mesures pour améliorer l'approche de cueillette de l'information auprès des représentants afin d'assurer la mise à jour des besoins et intérêts respectifs des représentants et de renforcer le processus de la table de concertation.

*Cet objectif est directement en lien avec le [moyen technique 4](#).*

**Objectif 3 :** D'ici décembre 2027, mettre en place 5 mesures pour favoriser les rétroactions des représentants avec leur organisation respective ainsi que leur secteur/réseau sur les sujets abordés et les décisions prises lors des rencontres de la table de concertation.

*Cet objectif est directement lien avec [l'élément fondamental 6](#).*

**Objectif 4 :** D'ici 2026, mettre en place 4 mesures pour assurer une meilleure compréhension des rôles des membres de la table de concertation.

*Cet objectif est directement en lien avec le but spécifique 1 de la stratégie de mobilisation, soit renforcer la compréhension des rôles des représentants afin d'accentuer leur responsabilisation dans cette gestion participative et pour la planification des ressources en eau et des milieux associés (PDE), ainsi que [l'élément fondamental 3](#).*

**Objectif 5 :** D'ici avril 2024, mettre en place un questionnaire à la fin de chaque rencontre de la table de concertation.

## Objectif 1. | Moyens techniques (Concertation)

D'ici décembre 2030, améliorer l'approche actuelle de concertation à l'aide de 5 mesures afin d'assurer une composition plus représentative et équilibrée des secteurs d'activités à la table de concertation (ZGIE).

INDICATEUR(S)	CIBLE(S)
Nombre de mesures prises pour assurer une composition plus représentative et équilibrée	Cinq (5)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<b>ACTION 1.</b> <b>Assurer une meilleure représentation des deux régions administratives concernées par le territoire dans les secteurs d'activité représentés à la table de concertation.</b>	<b>Responsable :</b> Direction du COBARIC  <b>Participation :</b> Ensemble des administrateurs et représentants du COBARIC	<b>Début de l'action :</b> 2024  <b>Fin de l'action :</b> Décembre 2025*
<b>ACTION 2.</b> <b>Réviser et bonifier la composition de la table, de ses sièges et de ses postes afin d'accroître la représentativité des secteurs industriel et récréotouristique.</b>	<b>Responsable :</b> Direction du COBARIC  <b>Participation :</b> Ensemble des administrateurs et représentants du COBARIC	<b>Début de l'action :</b> 2024  <b>Fin de l'action :</b> Décembre 2025
<b>ACTION 3.</b> <b>Réserver l'un des trois sièges cooptés pour un représentant de la future génération/jeunesse.</b>	<b>Responsable :</b> Direction du COBARIC  <b>Participation :</b> Ensemble des administrateurs et représentants du COBARIC	<b>Début de l'action :</b> Juillet 2025  <b>Fin de l'action :</b> Décembre 2030

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<b>ACTION 4.</b> <b>Assurer un suivi assidu en continu de la participation des représentants à la table de concertation.</b>	<b>Responsable :</b> Direction du COBARIC  <b>Participation :</b> Non applicable	<b>Début de l'action :</b> Juin 2024  <b>Fin de l'action :</b> Non applicable, en continu
<b>ACTION 5.</b> <b>Solliciter chaque année les collègues électoraux de la table de concertation afin de combler les sièges vacants de la table.</b>	<b>Responsable :</b> Direction du COBARIC  <b>Participation :</b> Administrateurs des collèges électoraux	<b>Début de l'action :</b> Juin 2025  <b>Fin de l'action :</b> Juin 2030

\* La date prévue pour la fin de l'action permettra la tenue de deux assemblées générales annuelles pour bonifier la table de concertation.

## Objectif 2. | Moyens techniques (Concertation)

D'ici décembre 2026, mettre en place 6 mesures pour améliorer l'approche de cueillette de l'information auprès des représentants afin d'assurer la mise à jour des besoins et intérêts respectifs des représentants afin de renforcer le processus de la table de concertation (ZGIE).

INDICATEUR(S)	CIBLE(S)
Nombre de mesures pour améliorer la cueillette d'information pour la mise à jour des besoins et intérêts des représentants.	Six (6)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<b>ACTION 6.</b> <b>Instaurer un sondage avant chaque assemblée générale annuelle (AGA) auprès des représentants afin de connaître leurs besoins et intérêts pour la prochaine année (intérêts de projets, sujets de concertation, etc.).</b>	<b>Responsable :</b> Direction et permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Ensemble des administrateurs et représentants du COBARIC	<b>Début de l'action :</b> Mai 2024  <b>Fin de l'action :</b> Décembre 2026, chaque année en mai
<b>ACTION 7.</b> <b>Questionner chaque représentant sur le moyen de communication privilégié pour recueillir ses besoins et intérêts.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Ensemble des administrateurs et représentants du COBARIC	<b>Début de l'action :</b> 2024  <b>Fin de l'action :</b> Décembre 2026

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<b>ACTION 8.</b> <b>Interroger les représentants nouvellement élus sur leurs besoins et intérêts.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Nouveaux administrateurs et représentants du COBARIC	<b>Début de l'action :</b> Juillet 2024  <b>Fin de l'action :</b> Non applicable, en continu
<b>ACTION 9.</b> <b>Mettre en place un suivi aux deux ans sur les besoins et intérêts de chaque représentant.</b>	<b>Responsable :</b> Direction et permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Ensemble des administrateurs et représentants du COBARIC	<b>Début de l'action :</b> Juillet 2024  <b>Fin de l'action :</b> Décembre 2025
<b>ACTION 10.</b> <b>Partager au COBARIC les canaux d'information privilégiés de chaque représentant avec son secteur d'activité afin de soutenir la cueillette d'information et assurer de meilleures rétroactions entre les représentants et le COBARIC (infolettre, groupe Facebook, etc.).</b>	<b>Responsable :</b> Ensemble des administrateurs et représentants du COBARIC  <b>Participation :</b> Ensemble des administrateurs et représentants du COBARIC	<b>Début de l'action :</b> Mai 2024  <b>Fin de l'action :</b> Décembre 2024

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<p><b>ACTION 11.</b></p> <p><b>Mettre en place/officialiser un mentorat/accompagnement de tout nouveau représentant, que ce soit avec la direction générale de l'organisme ou un mentor du secteur d'activité duquel est issu le nouveau représentant.</b></p>	<p><b>Responsable :</b> Direction et présidence du COBARIC</p> <p><b>Participation :</b> Ensemble des administrateurs et représentants du COBARIC</p>	<p><b>Début de l'action :</b> Janvier 2025</p> <p><b>Fin de l'action :</b> Décembre 2026</p>

## Objectif 3. | Éléments fondamentaux (Concertation)

D'ici décembre 2027, mettre en place au moins 5 mesures pour favoriser les rétroactions des représentants avec leur organisation respective ainsi que leur secteur / réseau sur les sujets abordés et les décisions prises lors des rencontres de la table de concertation (ZGIE).

INDICATEUR(S)	CIBLE(S)
Nombre de mesures pour faciliter la diffusion d'information entre le COBARIC et ses représentants	Cinq (5)
Nombre de mesures pour faciliter les rétroactions entre les représentants et leurs secteurs d'activités.	

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<b>ACTION 12.</b> Diffuser les projets du COBARIC et de ses acteurs dans les médias des organisations des représentants.	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Non applicable	<b>Début de l'action :</b> Janvier 2024  <b>Fin de l'action :</b> Non applicable, en continu
<b>ACTION 13.</b> Développer des procès-verbaux simplifiés pour en faciliter la diffusion et la compréhension auprès des acteurs du secteur des représentants.	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Non applicable	<b>Début de l'action :</b> Avril 2024  <b>Fin de l'action :</b> Décembre 2027
<b>ACTION 14.</b> Mettre en place 1 fois par an une activité de réseautage entre les représentants.	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Ensemble des administrateurs et représentants du COBARIC	<b>Début de l'action :</b> Avril 2025  <b>Fin de l'action :</b> Décembre 2027 (une fois par année)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<p><b>ACTION 15.</b> Assurer une meilleure représentation du COBARIC auprès des réseaux des membres de la table de concertation (CA, AGA, conseil des maires, etc.).</p>	<p><b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC</p> <p><b>Participation :</b> Direction, présidence et administrateurs et représentants du COBARIC</p>	<p><b>Début de l'action :</b> Avril 2024</p> <p><b>Fin de l'action :</b> Décembre 2027</p>
<p><b>ACTION 16.</b> Inscrire un point à l'ordre du jour de chaque table de concertation pour que chaque représentant puisse partager de l'information du secteur d'activité qu'il représente au COBARIC.</p>	<p><b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC</p> <p><b>Participation :</b> Ensemble des administrateurs et représentants du COBARIC</p>	<p><b>Début de l'action :</b> Avril 2024</p> <p><b>Fin de l'action :</b> Décembre 2024</p>

## Objectif 4. | Éléments fondamentaux (Concertation)

D'ici 2026, mettre en place 4 mesures pour assurer une meilleure compréhension des rôles des membres de la table de concertation (ZGIE).

### INDICATEUR(S)

### CIBLE(S)

Nombre de mesures mises en place pour assurer une meilleure compréhension des rôles des membres de la table de concertation et développer leur rôle d'ambassadeur.

Quatre (4)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<p><b>ACTION 17.</b> Mettre en place et assurer la mise à jour d'un cartable de l'administrateur qui résume les rôles et fonctions des représentants à la table de concertation, ainsi que les problématiques du COBARIC et les principaux projets portés par l'organisme.</p>	<p><b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC</p> <p><b>Participation :</b> Non applicable</p>	<p><b>Début de l'action :</b> Juin 2024</p> <p><b>Fin de l'action :</b> Décembre 2026</p>
<p><b>ACTION 18.</b> Mettre en place un code d'éthique de la table de concertation et l'insérer dans le cartable de l'administrateur.</p>	<p><b>Responsable :</b> Direction du COBARIC</p> <p><b>Participation :</b> Ensemble des administrateurs et représentants du COBARIC</p>	<p><b>Début de l'action :</b> Avril 2024</p> <p><b>Fin de l'action :</b> Juin 2025</p>

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<p><b>ACTION 19.</b> Distinguer la partie « Conseil d'administration » de la table de concertation dans les ordres du jour (et dans les rencontres) du COBARIC et, au besoin, ajouter des rencontres spéciales de concertation au calendrier de rencontres au cours de l'année.</p>	<p><b>Responsable :</b> Direction et présidence du COBARIC</p> <p><b>Participation :</b> Non applicable</p>	<p><b>Début de l'action :</b> Avril 2024</p> <p><b>Fin de l'action :</b> Décembre 2024</p>
<p><b>ACTION 20.</b> Au début de la partie concertation de l'ordre du jour, permettre un tour de table afin que les représentants puissent exprimer leurs besoins et intérêts sur les sujets qui seront discutés par la table de concertation.</p>	<p><b>Responsable :</b> Direction et présidence du COBARIC</p> <p><b>Participation :</b> Ensemble des administrateurs et représentants du COBARIC</p>	<p><b>Début de l'action :</b> Avril 2024</p> <p><b>Fin de l'action :</b> Décembre 2026</p>

## Objectif 5. | Questionnaire à la fin de chaque rencontre

D'ici juillet 2024, mettre en place un questionnaire (avec au moins les 6 questions du MELCCFP) à la fin de chaque rencontre de la table de concertation (ZGIE).

INDICATEUR(S)	CIBLE(S)
Nombre de questionnaires distribués.	Un (1)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<b>ACTION 21.</b> <b>Définir le meilleur outil pour administrer le questionnaire avec la table de concertation.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> 3 administrateurs et représentants du COBARIC (comité Communications)	<b>Début de l'action :</b> Janvier 2024  <b>Fin de l'action :</b> Avril 2024
<b>ACTION 22.</b> <b>Bonifier le questionnaire obligatoire en intégrant des questions complémentaires qui auront été décidées avec la table de concertation/conseil d'administration.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Ensemble des administrateurs et représentants du COBARIC	<b>Début de l'action :</b> Janvier 2024  <b>Fin de l'action :</b> Avril 2024
<b>ACTION 23.</b> <b>Distribuer le questionnaire lors de chaque rencontre de concertation.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Ensemble des administrateurs et représentants du COBARIC	<b>Début de l'action :</b> Juin 2024  <b>Fin de l'action :</b> Aucune, en continu

## 2.2.1 Justificatifs des moyens techniques non retenus associés à la concertation

Les moyens techniques n'ayant pas été priorisés dans l'établissement de la stratégie de mobilisation sont les moyens techniques 2, 3 et 5.

### Moyen technique 2.

**L'approche actuelle assure-t-elle le partage des documents avant et après chacune des rencontres de la table de concertation (ex. : Ordre du jour, compte-rendu, etc.)?**

**Justification :** Ce moyen n'a pas été retenu par les acteurs pour l'opérationnalisation de la stratégie de mobilisation, car il ne comporte pas de défis. Les acteurs sont satisfaits de l'approche actuelle proposée par le COBARIC.

### Moyen technique 3.

**L'approche actuelle assure-t-elle un nombre suffisant de rencontres de concertation par année ainsi qu'une durée adéquate pour chacune d'elles?**

**Justification :** Ce moyen n'a pas été sélectionné par les acteurs, car ces derniers considèrent que le nombre de rencontres de concertation est suffisant et que leur durée est adéquate pour assurer un processus de concertation équitable entre les différents secteurs d'activité en faveur de la mise à jour du plan directeur de l'eau.

### Moyen technique 5.

**L'approche actuelle permet-elle d'assurer des liens de communication efficaces entre les différentes tables de concertation (le cas échéant) afin de contribuer à une planification cohérente des ressources en eau et des milieux associés sur l'ensemble de la ZGIE?**

**Justification :** Ce moyen n'a pas été choisi par les acteurs, car il n'existe pas différentes tables de concertation à l'échelle de la ZGIE. Par conséquent, ce moyen est non applicable.

## 2.2.2 Justificatifs des éléments fondamentaux non retenus associés à la concertation

Les éléments fondamentaux n'ayant pas été sélectionnés dans l'établissement de la stratégie de mobilisation sont éléments fondamentaux 1, 2, 4, 5 et 7.

### Élément fondamental 1.

**L'approche d'animation actuelle (ex. : explication, impartialité, dynamisme) permet-elle d'assurer une participation équitable et respectueuse entre les représentants issus de divers secteurs d'activités?**

**Justification :** Cet élément n'a pas été retenu par la table pour l'opérationnalisation de la stratégie de mobilisation, car l'approche d'animation actuelle permet une participation équitable et respectueuse entre les représentants des divers secteurs d'activités. Les représentants ne considèrent pas d'enjeu spécifique face à cet élément.

### Élément fondamental 2.

**La démarche actuelle permet-elle de désamorcer, et ce, dès le début des rencontres, certaines oppositions reliées à des opinions ou stratégies divergentes défendues par des représentants issus de secteurs d'activités différents?**

**Justification :** Cet élément n'a pas été sélectionné par les représentants de la table de concertation, car ces derniers jugent qu'ils n'ont jamais vécu de situation d'opposition qui nécessite une intervention ou une modification de l'approche actuelle jusqu'à présent.

Lorsque des oppositions apparaissent durant certaines tables de concertation, elles sont plus souvent liées à une incompréhension de certains secteurs d'activités sur une problématique. Dans tous les cas, les interventions des représentants sont réalisées dans le respect des rôles et fonctions des acteurs présents et la démarche actuelle permet à tous de s'exprimer dans le respect de chacun.

### Élément fondamental 3.

**La démarche actuelle permet-elle de tenir compte des besoins et des intérêts spécifiques de chacun des représentants impliqués sur la table de concertation?**

**Justification :** Cet élément a en partie été traité dans l'objectif relatif à l'élément fondamental retenu.

### Élément fondamental 4.

**La démarche actuelle permet-elle de prendre en considération les capacités d'agir et les ressources actuellement disponibles des représentants (et autres acteurs de l'eau) dans l'exercice de planification des ressources en eau et des milieux qui lui sont associés?**

**Justification :** Cet élément n'a pas été priorisé dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation à la concertation dans le cadre de la mise à jour du PDE, car au moment du dépôt de cette stratégie, la planification stratégique des ressources en eau aura déjà été déterminée par les acteurs.

Dans la série de consultation en cours sur les problématiques prioritaires de la ZGIE de la rivière Chaudière, les représentants estiment que « les processus mis en place prennent beaucoup mieux en compte les capacités d'agir et les ressources des acteurs disponibles ». Par ailleurs, les représentants estiment que : « même s'ils assurent des rétroactions avec leur secteur d'activités, ils ne peuvent garantir des ressources disponibles de l'ensemble de leur secteur d'activité ». En ce sens, cet élément fondamental ne sera pas intégré dans la présente stratégie de mobilisation.

### Élément fondamental 5.

**Dans les rencontres de concertation, quel mode de prise de décision est privilégié (exemple recommandé : décisions consensuelles pour favoriser l'intégration de chaque représentant, suivi d'un vote à forte majorité afin de renforcer la légitimité de ces décisions)?**

**Justification :** Cet élément n'a pas été retenu par la table de concertation, car l'approche actuelle d'animation de la table favorise un mode de décision basé sur le consensus et la majorité des représentants. Les décisions prises par la table sont légitimes pour les acteurs et ne font l'objet d'aucune problématique qui nécessiterait une modification des processus actuels.

## Élément fondamental 7.

**L'approche du processus de concertation (principalement sur la table de concertation) permet-elle de réaliser une planification stratégique cohérente (soit à l'échelle de la ZGIE ou par grands bassins versants, avec des catégories de problématiques prioritaires ainsi que des objectifs mesurables et réalistes)?**

**Justification :** Cet élément n'a pas été sélectionné pour la stratégie de mobilisation à la concertation dans le cadre de la mise à jour du PDE, car la grande majorité du PDE sera mise à jour au moment du dépôt de cette stratégie de mobilisation (décembre 2023).

*À noter que des besoins en formation en mobilisation ont été relevés, de même que des besoins relatifs au partage de la mission du COBARIC afin de mobiliser de nouveaux membres et secteurs d'activités. Ces derniers seront traités ultérieurement dans la future stratégie de mobilisation à la mise en œuvre du PDE.*

## 2.3 Objectifs de mobilisation au passage à l'action

Les six objectifs de mobilisation et les 19 actions retenus par la table de concertation sont présentés dans le document Excel à l'onglet 2. Opérationnalisation (MEO) et constitue le plan d'action de la stratégie de mobilisation à la mise en œuvre. Les cibles et indicateurs qui y sont associés sont également présentés ici. Les objectifs présentés sont déterminés pour l'ensemble du territoire du COBARIC, soit la zone de gestion intégrée de l'eau de la rivière Chaudière.

## OBJECTIF 1

D'ici 2030, réaliser 2 mesures permettant d'obtenir du financement pour les actions du PDE 2024-2034.

### INDICATEUR(S)

### CIBLE(S)

Nombre de mesures réalisées pour assurer un financement des actions du PDE 2024-2034

Deux (2)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<b>ACTION 1.</b> <b>Rencontrer des bailleurs de fonds potentiels au financement d'actions du PDE 2024-2034.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Bailleurs de fonds	<b>Début de l'action :</b> 2025  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2030
<b>ACTION 2.</b> <b>Participer à des consultations tenues par nos partenaires en lien avec les problématiques du PDE 2024-2034.</b>	<b>Responsable :</b> Membres de la table de concertation (ZGIE) et acteurs du territoire  <b>Participation :</b> Permanence du COBARIC et membres de la table de concertation (ZGIE)	<b>Début de l'action :</b> 2025  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2030

## Objectif 2.

D'ici 2028, mettre en place 3 mesures communicationnelles en lien avec la mobilisation et le passage à l'action.

### INDICATEUR(S)

### CIBLE(S)

Nombre de mesures mises en place afin de mobiliser les membres et les acteurs du territoire au passage à l'action

Deux (2)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<b>ACTION 3.</b> <b>Établir un portrait des acteurs du territoire qui sont moins connus et rejoints par l'OBV.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Acteurs du territoire	<b>Début de l'action :</b> 2025  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2028
<b>ACTION 4.</b> <b>Mettre à jour le plan de communication de l'OBV pour 2027-2030.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Comité Communication	<b>Début de l'action :</b> 2026  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2027

### Objectif 3.

D'ici 2033, mettre en place 4 mesures pour promouvoir les actions réalisées ou en cours du PDE 2024-2034 auprès des membres de la table de concertation (ZGIE) et des acteurs de l'eau du territoire.

INDICATEUR(S)	CIBLE(S)
Nombre de mesures mises en place afin de promouvoir les actions réalisées ou en cours du PDE 2024-2034	Quatre (4)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<b>ACTION 5.</b> Diffuser des communications sur le PDE 2024-2034, particulièrement les actions, en mettant en valeur l'engagement des acteurs du secteur, et ce, à partir des représentants et des réseaux de communication de leurs secteurs d'activités respectifs.	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Membres de la table de concertation (ZGIE), comité Communication et acteurs du territoire	<b>Début de l'action :</b> 2026  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2033
<b>ACTION 6.</b> Produire des outils de communication développés pour le grand public visant à faire connaître le PDE 2024-2034, particulièrement les actions.	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Comité Communication	<b>Début de l'action :</b> 2025  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2027

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<b>ACTION 7.</b> <b>Poursuivre la stratégie numérique liée au PDE 2024-2034 et en évaluer sa performance.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Comité Communication	<b>Début de l'action :</b> 2025  <b>Fin de l'action :</b> Juin 2027
<b>ACTION 8.</b> <b>Poursuivre le plan de communication 2024-2027 et en évaluer sa performance.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Comité Communication	<b>Début de l'action :</b> 2025  <b>Fin de l'action :</b> Juin 2027

## Objectif 4.

D'ici 2033, mettre en place 5 mesures permettant aux différents secteurs d'activités de s'approprier le PDE 2024-2034 et d'en réaliser des actions.

### INDICATEUR(S)

### CIBLE(S)

Nombre de mesures mises en place afin que les différents secteurs d'activités s'approprient le PDE 2024-2034 et passent à l'action. Cinq (5)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<b>ACTION 9.</b> Présenter les actions proposées par les acteurs du territoire lors des consultations sur les problématiques prioritaires à la table de concertation.	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Membres de la table de concertation (ZGIE)	<b>Début de l'action :</b> 2025  <b>Fin de l'action :</b> Novembre 2025
<b>ACTION 10.</b> Mettre à jour annuellement chaque fiche synthèse des problématiques prioritaires.	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Comité PDE	<b>Début de l'action :</b> 2027  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2033
<b>ACTION 11.</b> Sélectionner annuellement au moins 1 objectif à prioriser par membre de la table de concertation.	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Membres de la table de concertation (ZGIE)	<b>Début de l'action :</b> 2025  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2033

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<b>ACTION 12.</b> <b>Créer au moins 1 comité de travail des acteurs du territoire et membres de la table de concertation par problématique prioritaire afin de favoriser la réalisation d'actions concertées.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Membres de la table de concertation (ZGIE) et acteurs du territoire	<b>Début de l'action :</b> 2025  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2033
<b>ACTION 13.</b> <b>Réaliser une tournée du PDE 2024-2034 auprès des acteurs du territoire de la ZGIE Chaudière.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Acteurs du territoire	<b>Début de l'action :</b> 2025  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2028

## Objectif 5.

D'ici 2033, mettre en place 5 mesures permettant aux membres de la table de concertation (ZGIE) d'évaluer et de bonifier le PDE 2024-2034.

### INDICATEUR(S)

### CIBLE(S)

Nombre de mesures mises en place afin de permettre aux membres de la table de concertation d'évaluer et de bonifier le PDE 2024-2034.

Cinq (5)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<b>ACTION 14.</b> <b>Présenter annuellement le suivi des objectifs et actions réalisées (formulaire normalisé sur la base de données AGIRE).</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Membres de la table de concertation (ZGIE)	<b>Début de l'action :</b> 2025  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2033
<b>ACTION 15.</b> <b>Réfléchir à la mise en place de moyens pour atteindre les objectifs n'ayant pas évolués.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Comité PDE	<b>Début de l'action :</b> 2028  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2032
<b>ACTION 16.</b> <b>S'assurer de la pertinence des indicateurs choisis pour effectuer le suivi des objectifs.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Comité PDE	<b>Début de l'action :</b> 2025  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2028

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<b>ACTION 17.</b> <b>Réfléchir à la mise en place de moyens efficaces pour effectuer le suivi des actions du PDE 2024-2034 auprès des acteurs de l'eau.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Membres de la table de concertation (ZGIE), Regroupement des OBV-CA et ROBVQ	<b>Début de l'action :</b> 2025  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2026
<b>ACTION 18.</b> <b>Réaliser un bilan de la mise en œuvre du PDE 2024-2027.</b>	<b>Responsable :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Comité PDE et membres de la table de concertation (ZGIE)	<b>Début de l'action :</b> 2027  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2028

## Objectif 6.

6. Bonifier le questionnaire obligatoire du MELCCFP (ajout de la question 7) remis à la fin de chaque rencontre de la table de concertation (ZGIE).

### INDICATEUR(S)

### CIBLE(S)

Nombre de questionnaires distribués contenant la question 7.

Deux (2)

ACTION(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER DE L'OBJECTIF
<b>ACTION 19.</b> <b>En janvier 2025 et en 2027, distribuer le questionnaire obligatoire du MELCCFP bonifié.</b>	<b>Responsables :</b> Permanence du COBARIC  <b>Participation :</b> Membres de la table de concertation (ZGIE)	<b>Début de l'action :</b> 2025  <b>Fin de l'action :</b> Mars 2027

## Volet 3

# Éléments du plan d'action du PDE intégrés dans la stratégie de mobilisation

## 3.1 Éléments du plan d'action et du suivi des actions reliées au PDE en lien avec l'état de mobilisation des acteurs

L'objectif de ce volet est de suivre l'évolution de la mobilisation des acteurs de l'eau selon certains indicateurs demandés par le MELCCFP entre avril 2025 et le 1er mars 2027. Les éléments demandés sont inscrits au document Excel à l'onglet 5. Éléments reliés aux actions et sont complétés à partir des données disponibles sur la BD AGIRE.

### Éléments reliés aux actions

Le premier élément suivi est le nombre d'engagements. L'accroissement des engagements de chaque secteur d'activité peut agir sur l'atteinte des objectifs du PDE et sur la conciliation des usages. La définition donnée par le Ministère est qu'un enga-

**gement est un acteur impliqué dans une action et/ou qui change son comportement.** Les engagements doivent être diversifiés et présents **dans chaque secteur d'activité**. Pour compiler le nombre d'engagements, un même acteur engagé peut être comptabilisé plusieurs fois.

Le tableau 3 comptabilise le nombre d'engagements par catégorie de problématique priorisée pour 2024-2025. L'ensemble des catégories possède au moins un engagement d'un secteur. La stratégie de mobilisation à la mise en œuvre et son plan d'action contribueront à augmenter ses engagements.

**Tableau 3. Nombre d'engagements par catégorie priorisée et par secteur au 30 avril 2025**

CATÉGORIE PRIORISÉE	MUNICIPAL	ÉCONOMIQUE	COMMUNAUTAIRE	AUTOCHTONE
<b>Présence d'une espèce exotique envahissante</b>	5	1	10	N/A
<b>Inondation de zones avec enjeux</b>	4	1	10	N/A
<b>Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques</b>	3	2	3	N/A
<b>Mauvaise qualité de l'eau</b>	0	0	1	N/A
<b>Problème d'envasement, de sédimentation et/ou de comblement</b>	17	4	17	N/A

Le nombre d'actions en cours de réalisation et le nombre d'actions terminées seront également demandés au 1<sup>er</sup> mars 2027. De plus, quatre questions d'évaluation de l'engagement de chaque secteur d'activités vers l'atteinte des objectifs seront également répondues pour le 1<sup>er</sup> mars 2027.

**Question 1** : Est-ce que chaque secteur d'activité s'engage dans des actions (et comment)?

**Question 2** : Est-ce qu'il y a une diversité d'actions pour chaque secteur (et comment)?

**Question 3** : Est-ce que ces actions / engagements contribuent à l'atteinte des objectifs du PDE (et à résoudre les conflits d'usage actuels-futurs exprimés par les représentants et acteurs)?

**Question 4** : Est-ce que les objectifs de sensibilisation du PDE contribuent à une augmentation d'engagements concrets (changements de comportement) dans le plan d'action (et comment)?

Les secteurs d'activités représentés sont le milieu municipal, économique et communautaire. L'OBV n'a pas de secteur autochtone, mais a le secteur gouvernemental. **Le COBARIC compte sur la participation des membres gouvernementaux depuis 30 ans. Il est déplorable que nous ne puissions inscrire leur contribution importante aux activités de mobilisation de l'OBV.** Tel que demandé par le MELCCFP, les éléments liés au secteur gouvernemental n'ont pas été compilés et présentés dans la stratégie de mobilisation à la mise en œuvre. Ils ne peuvent n'ont plus être comptabilisés comme partenaire (engagement des acteurs) dans les actions du PDE. Cependant, le COBARIC conserve l'ensemble de ces résultats à l'interne et a inscrit leur engagement dans la section note des actions du PDE.

**Après 1 an de compilation de questionnaire, les membres de la TC désirent signifier que la complétion du questionnaire obligatoire à chaque rencontre de concertation est un processus lourd qui les démobilisent. Ils proposent plutôt de compléter le tout 1 à 2 fois par année.** À l'interne, on note de plus en plus de difficulté à obtenir la complétion du questionnaire obligatoire. Le COBARIC croit que les indicateurs choisis par le MELCCFP soit le nombre de rencontres et le nombre de personnes présentes sont satisfaisants pour « apporter un regard sur le niveau de mobilisation des représentants à la TC ».

# Démarche pour favoriser l'arrimage PDE- SAD

## 4.1 Démarche spécifique d'arrimage

Ce volet permet d'exposer l'approche de mobilisation des acteurs municipaux pour favoriser l'arrimage entre le Plan directeur de l'eau (PDE) et leur Schéma d'aménagement et de développement (SAD). Dans le cadre du suivi de la stratégie de mobilisation, le COBARIC a décidé d'inclure ce volet au dépôt de la stratégie de mobilisation à la mise en œuvre pour le 30 avril 2025.

### 4.1.1 Arrimage PDE-SAD

Les MRC du Québec doivent débiter la révision de leur SAD en 2025 selon les directives ministérielles qu'elles ont reçu. Les SAD devront respecter les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Cette révision se fera sur de nombreuses années.

En date de février 2025, quelques MRC ont signifié au COBARIC le début de la démarche pour le printemps. Ce sont 8 MRC qui couvrent le territoire du COBARIC. Certaines d'entre-elles ont signifié le manque de ressources humaines qualifiées pour débiter cette démarche dans le temps souhaité. Avec plus d'une centaine de MRC devant réaliser cette démarche, les aménagistes manquent.

Puisque la révision des SAD est la responsabilité des MRC, le COBARIC n'a pas retenu d'action ou d'objectif en ce sens dans plan d'action de la stratégie de mobilisation à la mise en œuvre. Cependant, tel qu'inscrit dans la planification triennale soumise au MELCCFP, le COBARIC collabore aux démarches de planification territoriale sur son territoire (PRMHH, PDZA, Plans climats, etc.), incluant la révision des SAD. Il transmettra les libellés des objectifs du PDE aux MRC en temps opportun. D'ici là, le COBARIC effectuera la promotion du PDE auprès des acteurs municipaux, tel que prévu, en 2025 et 2026.

### 4.1.2 Arrimage PDE-PGIR

Le Plan de gestion intégrée régional (PGIR) de la Table de concertation régionale (TCR) touchant notre ZGIEBV est celui de la TCR de Québec. Les PGIR seront désormais intégrés à la BD AGIRE et pourront être consultés directement par les OBV. De même, les TCR pourront consulter les PDE sur la même plateforme.

La TCRQ est coordonné par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). Le COBARIC collabore également au suivi des actions du plan d'action de la vision métropolitaine de l'eau de la CMQuébec.

# Annexe 1. Participation au CA du COBARIC

## CA 143 – 21 avril 2022

Participation des membres de la table de concertation :  $15/24 = 62,5$  % de participation.

### Répartition des participants :

Secteur communautaire : 4 = 26,7 %

Secteur économique : 5 = 33,3 %

Secteur municipal : 6 = 40 %

## CA 144 – 19 mai 2022

Participation des membres de la table de concertation :  $13/24 = 54,16$  % de participation.

### Répartition des participants :

Secteur communautaire : 4 = 30,8 %

Secteur économique :  $5/13 = 38,5$  %

Secteur municipal :  $4/13 = 30,8$  %

## CA 145 – 15 septembre 2022

Participation des membres de la table de concertation :  $11/24 = 45,8$  % de participation.

### Répartition des participants :

Secteur communautaire :  $4/11 = 36,4$  %

Secteur économique :  $3/11 = 27,27$  %

Secteur municipal :  $4/11 = 36,4$  %

## CA 146 – 17 novembre 2022

Participation des membres de la table de concertation : 12 / 24 = 50 % de participation.

### Répartition des participants :

Secteur communautaire : 3/12 = 25 %

Secteur économique : 5/12 = 41,7 %

Secteur municipal : 4/12 = 33,3 %

## CA 147 – 16 février 2022

Participation des membres de la table de concertation : 9/24 = 37,5 % de participation.

### Répartition des participants :

Secteur communautaire : 3/9 = 33,3 %

Secteur économique : 2/9 = 22,2 %

Secteur municipal : 4/9 = 44,4 %

## CA 148 – 16 mars 2022

Participation des membres de la table de concertation : 12/24 = 50 % de participation.

### Répartition des participants :

Secteur communautaire : 5/12 = 41,7 %

Secteur économique : 4/12 = 33,3 %

Secteur municipal : 3/12 = 25 %

**Constats :** Sur 6 rencontres, le secteur économique est en majorité lors de 3 rencontres; le secteur communautaire, lors de 1 rencontre; et le secteur municipal, lors de 2 rencontres.

Le secteur communautaire apparaît sous-représenté.

## **Annexe 2. Tableaux de priorisation des éléments**

F1. L'approche d'animation actuelle (ex : explication - impartialité - dynamisme) permet-elle d'assurer une participation équitable et respectueuse entre les représentants issus de divers secteurs d'activités ?

CA/TC  
La table de concertation est le lieu de concertation où les décisions résultant du processus de concertation sont acceptées. Le principe de représentativité équilibrée des participants y est appliqué

## Problème

Qu'est-ce qui pose problème actuellement ?

L'approche d'animation choisie permet à tout le monde de dire son opinion.

Le COBARIC présente une belle variété et diversité d'acteurs à sa table de concertation

**MAIS!**

Certains sujets méritent plus de temps que d'autres dans l'ODJ

Manque de temps pour laisser tous les représentants s'exprimer

Les représentants n'ont pas toujours les connaissances nécessaires pour s'exprimer sur une problématique

Importance:

## Solution

offrir davantage la parole à ceux qui s'expriment moins

offrir aux représentants la possibilité de s'exprimer hors Table de concertation / a posteriori

Comment ? moyens, outils médias, etc.

Fiche projet simplifiée distribuée aux représentants

Période de présentation de problématique avant échange / discussions et vote

Tour de table en commençant par ceux qui parlent moins

Interpeller l'ensemble des secteurs d'activité et les inciter à s'exprimer

Quand ? Horizon 2 ans, horizon 5 ans, horizon 10 ans ?

2 ans

Effort:

## Bénéfices

Ce que ça va apporter au COBARIC / à la TC

Meilleure compréhension des problématiques par les représentants

Meilleur sentiment d'appartenance au COBARIC et à son PDE

Des représentants qui se sentent écoutés

Des représentants qui se sentent libres de s'exprimer et qui sentent que leur opinion compte

des problématiques abordées selon l'angle de l'ensemble des secteurs d'activités représentés

Impact:

F2. La démarche actuelle permet-elle de désamorcer (et ce dès le début des rencontres) certaines oppositions liées à des opinions ou stratégies divergentes défendues par des représentants issus de secteurs d'activités différents ?

CA/TC  
La table de concertation est le lieu de concertation où les décisions résultant du processus de concertation sont acceptées. Le principe de représentativité équilibrée des participants y est appliqué

### Problème

Qu'est-ce qui pose problème actuellement ?

Les oppositions ne sont pas désarmées dès le début des rencontres car l'ordre du jour est respecté. Elles seront traitées au moment venu durant la rencontre.

Rappel : l'opposition n'est pas malsaine si elle est fait dans le respect des personnes et des secteurs d'activités.

pas de situation importante d'opposition vécue par les représentants interrogés

Lorsqu'une opposition se présente, souvent c'est en raison d'une incompréhension d'un secteur face à une problématique

Lorsque divergence, il est important de :  
-expliquer les différents points de vue

Importance:



### Solution

Passer plus de temps sur un dossier lorsqu'il y a des oppositions

Expliquer clairement les enjeux associés au dossier sur lequel il y a des oppositions.

rôle important du président pour désamorcer les situations / importance du bon "phrasé".

Fournir davantage d'information sur les problématiques vécues. Prendre le temps de poser les tenants et aboutissants

Comment ? moyens, outils médias, etc.

Appel du président avant et après rencontre

établir un code d'éthique pour la participation à la table de concertation

Rappel des règles de respect entre les représentants et des règles de la table.

former -outiller le président pour désamorcer de telles situations ?

accorder plus de temps lorsque des sujets sensibles se présentent afin de laisser l'opportunité à tous de s'exprimer et présenter la problématique en tant que telle

Quand ? Horizon 2 ans, horizon 5 ans, horizon 10 ans ?

horizon de 2 ans pour la mise en place du code d'éthique

Effort:



### Bénéfices

Ce que ça va apporter au COBARIC / à la TC

Meilleure relation entre les acteurs

Respect entre les acteurs

Ambiance saine dans les tables de concertation

Impact:



### F3. La démarche actuelle permet-elle de tenir compte des besoins et des intérêts spécifiques de chacun des représentants impliqués sur la table (s) de concertation ?

CA/TC  
La table de concertation est le lieu de concertation où les décisions résultant du processus de concertation sont acceptées. Le principe de représentativité équilibrée des participants y est appliqué

#### Problème

Qu'est-ce qui pose problème actuellement ?

Parfois les représentants sont moins à l'aise de prendre la parole et nommer leurs besoins à la table

Pas assez de temps dans les rencontres pour tenir compte des intérêts

Pas assez de temps aux rencontres pour que les représentants présentent ce qu'il se passe dans leur secteur d'activité ou les préoccupations de leur secteur d'activité

Importance:

#### Solution

Travailler en plus petits comités (les gens sont plus à l'aise pour s'exprimer)

Mise à jour régulière des intérêts et besoins des représentants

laisser exprimer davantage les intérêts et besoins des représentants

Mieux prendre en compte les besoins des acteurs des secteurs représentés

Aller davantage à la rencontre des acteurs (pas juste les représentants)

#### Comment? moyens de collectes des intérêts et besoins / comment tenir compte des besoins et intérêts ?

Rencontre téléphonique individuelle avec présidence pour exprimer ses besoins

Participatoin du COBARIC à un CA de ses représentants pour mieux percevoir les besoins du secteur d'activité

5 à 7 une fois par an de réseautage pour s'assurer que les représentants s'expriment et échangent entre eux

aller au conseil des maires 1 à 2 X / an pour prendre en compte les intérêts et besoins de l'ensemble des municipalités

Accompagnement des nouveaux représentants par le président

questionnaire sur intérêts et besoins de chaque nouveau représentant

Partiper au CA UPA avant leur AGA

#### Quand ?

Horizon 2 ans, horizon 5 ans, horizon 10 ans ?

2 ans

Tour de table en début de rencontre ou fin de rencontre pour prendre le temps que chaque acteur exprime ses besoins autre

questionnaire / sondage avant rencontres pour les représentants

Effort:

#### Bénéfices

Ce que ça va apporter au COBARIC / à la TC

Développer le lien de confiance entre les représentants et la mission du COBARIC

Impact:     

F4. La démarche actuelle permet-elle de prendre en considération les capacités d'agir et les ressources actuellement disponibles des représentants (et autres acteurs de l'eau) dans l'exercice de planification des ressources en eau et des milieux qui lui sont associés ?

CA/TC  
La table de concertation est le lieu de concertation où les décisions résultant du processus de concertation sont acceptées. Le principe de représentativité équilibrée des participants y est appliqué

### Problème

Qu'est-ce qui pose problème actuellement ?

Les ressources limitantes des acteurs sont associées aux \$\$

Le PDE actuellement en cours prend beaucoup mieux en compte les capacités des acteurs (plus réaliste face aux ressources et compétences)

Même si les représentants assurent des rétroactions, ils ne peuvent garantir les ressources de l'ensemble des membres de leur secteur d'activités

Importance:

### Solution

Trouver plus de partenaires financiers \$\$

être à l'affût des programmes de subvention

Trouver plus de \$\$

mieux prendre en considération les capacités des acteurs en invitant plus que leur représentants aux rencontres

plus de gens devraient être invités aux rencontres de consultation

Consulter plus les acteurs sur leur capacité à faire des actions du PDE

Comment ? moyens, outils médias, etc.

invitation du représentant à son secteur selon le sujet concerté

Rencontre de syndicat

Consultation des secteurs d'activités pour établir le plan d'action selon les objectifs fixés

Quand ? Horizon 2 ans, horizon 5 ans, horizon 10 ans ?

2 ans pour travailler sur les actions du PDE

Effort:

### Bénéfices

Ce que ça va apporter au COBARIC / à la TC

plus de gens impliqués aux processus = plus de projets et plus de sources de financements potentielles

plus grandes réalisations sur le territoire

meilleure atteinte des objectifs fixés

Impact:     miro

F5. Dans les rencontres de concertation, quel mode de prise de décision est privilégié (exemple recommandé : décisions consensuelles pour favoriser l'intégration de chaque représentant suivi d'un vote à forte majorité afin de renforcer la légitimité de ces décisions) ?

CA/TC  
La table de concertation est le lieu de concertation où les décisions résultant du processus de concertation sont acceptées. Le principe de représentativité équilibrée des participants y est appliqué

### Problème

Qu'est-ce qui pose problème actuellement ?

Globalement le mode de prise de décision convient à tous, et fonctionne très bien

La majorité du temps = par consensus.

rare cas de vote des acteurs plus larges que la TC / CA.

Dans le cadre de la MAJ Du PDE : si pas de consensus, une autre rencontre d'organisé

Importance:

### Solution



Comment ? moyens, outils médias, etc.

temps

Quand ? Horizon 2 ans, horizon 5 ans, horizon 10 ans ?

pas de modification à court terme

Effort:

### Bénéfices

Ce que ça va apporter au COBARIC / à la TC

Non applicable

Impact:

F6. L'approche actuelle facilite-t-elle les rétroactions (aller-retour) des représentants avec leur organisation respective ainsi que leur secteur \ réseau sur les sujets abordés et les décisions prises lors des rencontres de la table (s) de concertation ?

CA/TC  
La table de concertation est le lieu de concertation où les décisions résultant du processus de concertation sont acceptées. Le principe de représentativité équilibrée des participants y est appliqué

### Problème

Qu'est-ce qui pose problème actuellement ?

Des rétroactions se font, mais souvent unilatéralement (place à l'amélioration)

secteur municipal : manque de rétroaction vers les municipalités

Les représentants rapportent l'information du COBARIC à leur organisation surtout

Les représentants ont moins de facilité à rapporter des éléments de leurs secteur d'activité vers la table du COBARIC

Les représentants rapportent l'information du COBARIC qui se rapporte à leur secteur, à leur secteur (et non l'ensemble des infos)

### Solution

encourager les rétroactions des représentants aux TC

Donner plus la parole aux représentants

Incitatif à faire des rétroactions

Facilite les rétroactions par du matériel digeste à transmettre ( plus simple et vulgarisé)

Comment ? moyens, outils médias, etc.

plus de participation du COBARIC au CA /AGA de ses représentants

Participation du COBARIC à la table des maires

Des fiches projets à partager à son secteur d'activité

Procès verbaux partagés

Procès verbaux simplifiés

Proposer un varia en fin de rencontre pour que les représentants puissent rapporter des bons coups / actions / problématiques de leur secteurs à la TC.

Inscrire à l'ODJ de la table, un moment pour partager de l'information des secteurs d'activités vers le COBARIC

Partager les projets du COBARIC dans les info-lettres / médias des représentants

Quand ?

Horizon 2 ans, horizon 5 ans, horizon 10 ans ?

2 ans

5 ans

### Bénéfices

Ce que ça va apporter au COBARIC / à la TC

Meilleure sensibilisation

Toucher un public plus large

des acteurs plus larges que la TC connaissent mieux la mission du COBARIC

Développer l'intérêt de nouveaux acteurs à la mission du COBARIC

Importance:



Effort:

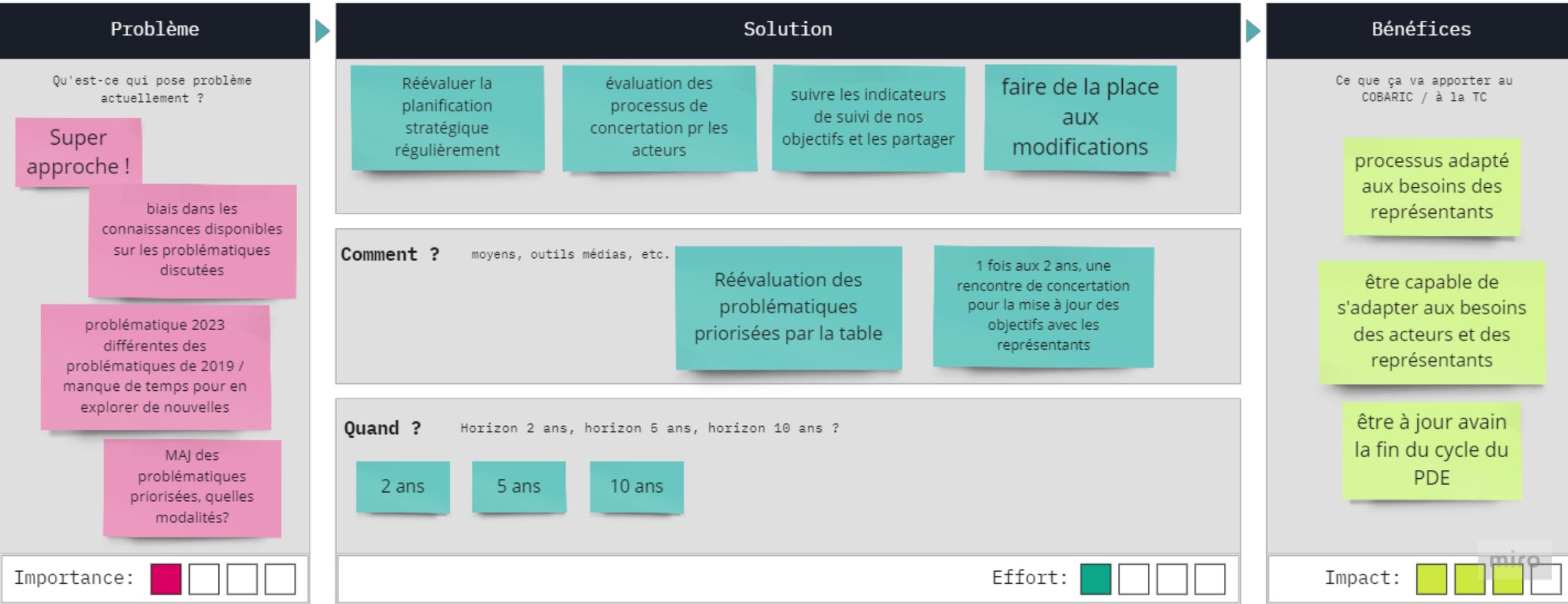


Impact:



F7. L'approche du processus de concertation (principalement sur la table (s) de concertation) permet-elle de réaliser une planification stratégique cohérente (soit à l'échelle de la ZGIE et ou par grands bassins versants, avec des catégories de problématiques prioritaires ainsi que des objectifs mesurables et réalistes) ?

CA/TC  
 La table de concertation est le lieu de concertation où les décisions résultant du processus de concertation sont acceptées. Le principe de représentativité équilibrée des participants y est appliqué



# Responsabilisation et compréhension des rôles

Comment assurer une meilleure compréhension des rôles des membres de la table de concertation et mettre en place (ou assurer) de meilleures rétroactions ? Comment développer le rôle d'ambassadeurs des membres de la TC ? Comment accentuer leur responsabilisation dans la gestion par BV ?

Target group

CA/TC

## Problème

Qu'est-ce qui pose problème actuellement ?

participation des représentants pas toujours à la hauteur de l'engagement du rôle de représentants

manque de clarté dans les rôles distincts entre TC et CA

manque de connaissance sur les rôles et responsabilités d'un représentant

## Solution

Développer un code d'éthique et de participation

parrainage de nouveaux représentants

inciter davantage à la participation aux rencontres pour s'approprier les enjeux

Comment ? moyens, outils médias, etc.

cahier de l'administrateur

tour de table en début de rencontre pour demander les intérêts à la participation du jour

code d'éthique  
incitatifs

vêtement et accessoires corporatifs pour les représentants

séparer partie CA / TC dans les ODJ du COBARIC

Quand ? Horizon 2 ans, horizon 5 ans, horizon 10 ans ?

2, 5 et 10 ans selon les actions

## Bénéfices

Ce que ça va apporter au COBARIC / à la TC

membres plus impliqués

rencontres plus riches pour le COBARIC et pour ses acteurs

Les représentants sont mieux outillés pour présenter le COBARIC et défendre sa mission et ses mandats.

Importance:

Effort:

Impact:

# Mobiliser de nouvelles personnes

Comment susciter l'adhésion de nouvelles personnes à la mission du COBARIC dans l'optique qu'ils prennent part aux discussions et qu'ils aient envie de passer à l'action ? Comment recruter de nouveaux membres ?

Target group

CA/TC

## Problème

Qu'est-ce qui pose problème actuellement ?

manque de personnes intéressés à participer aux consultations ou aux comités

complexité des processus administratifs

Manque de représentativité (certains secteurs d'activités absents, certains secteurs géographiques moins couverts)

Longues réunions

## Solution

Journées réseautage plus ouvertes

se faire connaître

identifier les besoins de participations des secteurs d'activité

susciter l'adhésion de la jeunesse

Comment ? moyens, outils médias, etc.

événements ouverts à tous

monter des ODS consacrées aux secteurs touristiques, récréotouristiques et industriel

Parrainage de cours d'eau du secteur industriel

Chambre des commerces

Portes ouvertes dans des cégep

Représentation auprès de divers secteurs d'activité (participation à leur CA/AGA/ conseil des maires)

Développer un message d'intérêts pour la concertation pour inciter les acteurs à participer

Siège jeunesse sur la TC, offert aux cégep ?

Quand ?

horizon 2 ans ,  
horizon 5 ans,  
horizon 10 ans ?

des actions à cours terme, moyen terme et long terme

10 ANS pour l'objectif

Cartographie des acteurs pour connaître ceux avec qui on a le moins de contact et qu'il faudra inviter

Babillard à projets ouverts à tous les acteurs (pour s'impliquer dans un projet)

adhésion des secondaires à la mission du cobaric par nos présentations en classe

## Bénéfices

Ce que ça va apporter au COBARIC / à la TC

+ De visibilité du COBARIC

+ d'implication et plus d'acteurs concernés pour la mise en oeuvre du PDE

+ de potentiels de partenariats pour des projets

une meilleure couverture du territoire avec plus de rétroactions

Importance:

Effort:

Impact:

# Moyens techniques

## Stratégie de mobilisation

Question

M1. L'approche actuelle assure-t-elle une représentativité équilibrée des secteurs d'activités de la ZGIE qui renforce la perspective (voir la dynamique) de développement durable durant chacune des rencontres de la table (s) de concertation ?

Public

CA/TC

### Problème

Qu'est-ce qui pose problème actuellement ?

Problématique de cloisonnement (régions administratives)

La jeunesse n'est pas représentée sur la table, alors que c'est une préoccupation naissante chez les représentants

Manque de représentation des secteurs industriel et récréotouristique.

Importance:



### Solution

CRÉER

BONIFIER

AMÉLIORER

PEUT MIEUX FAIRE - MODIFIER

CESSEZ UNE ACTIVITÉ

BONIFIER la composition de la TC

BONIFIER la stabilité de la table

Comment ?

moyens, outils, médias, etc.

cartable de l'administrateur

-Intégrer les grands utilisateurs d'eau sur la table?

-Dédier un siège à la relève à l'intérieur des 3 sièges cooptés (18-40 ans)? Étudiant à jeune professionnel qui s'intéresse à l'environnement

-Accorder un nombre de délégués par MRC proportionnel au % de la MRC dans le ZGIE

-Avoir un représentant de chaque région systématiquement, pour chaque secteur d'activité

Faire de l'action positive envers le recrutement de femmes vs. Hommes (enjeu faire garder les enfants le soir : octroyer un montant compensatoire pour faire garder les enfants?)

-Intégrer les clubs chasse-pêche pour assurer une représentation du secteur récréotouristique

-Solliciter les collèges électoraux 1x par année pour combler les sièges vacants.

-Un suivi serré de la participation des représentants (appliquer la règle de X absences injustifiées = rejeté)

Quand ?

Horizon 2 ans, horizon 5 ans, horizon 10 ans ?

2 ans

5 ans

10 ans

Effort:



### Bénéfices

Ce que ça va apporter au COBARIC / à la TC

meilleure représentativité

Impact:



# Stratégie de mobilisation

Elevator Pitch

M2. L'approche actuelle assure-t-elle le partage des documents avant et après chacune des rencontres de la table (s) de concertation (Ex : Ordre du jour - Compte rendu) ?

Target group

CA/TC

### Problème

Qu'est-ce qui pose problème actuellement ?

- Accessibilité de l'extranet
- Délais de partage des documents suite aux rencontres
- Manque d'informations sur les projets

Importance:

### Solution

CRÉER	BONIFIER	AMÉLIORER	PEUT MIEUX FAIRE - MODIFIER	CESSER UNE ACTIVITÉ
<b>AMÉLIORER</b> Mettre à jour l'extranet pour en faciliter l'accès par les membres de la table de concertation	<b>MODIFIER</b> Rendre les comptes rendus de rencontres disponibles plus rapidement OU à des moments plus opportuns (ex. juste avant la rencontre suivante)	<b>BONIFIER l'accès à l'information relative aux rencontres de TC</b>	Informer les représentants sur les projets en cours / discutés sur la table de concertation (TC)	<b>CRÉER</b> un outil qui permette aux membres de la table de s'échanger des informations et encourager la promotion des activités des acteurs.
Comment ? moyens, outils médias, etc.				
mise à jour du site web	Rendre accessibles les procès-verbaux sur le site web du COBARIC (accessibles au grand public)	fiches standardisées pour présenter chaque projet mis en œuvre par le COBARIC de façon synthétique	Mettre à l'essai un outil de partage de documents/informations	
Quand ? Horizon 2 ans, horizon 5 ans, horizon 10 ans ?				
	2 ans	5 ans	10 ans	

Effort:

### Bénéfices

Ce que ça va apporter au COBARIC / à la TC

- Les représentants obtiennent facilement et dans un délai qui leur convient les documents dont ils ont besoin avant et après chaque rencontre.
- Les représentants ont accès à des informations qui leur permettent de prendre des décisions éclairées.
- Un réseau d'échange d'informations permet aux acteurs de nourrir les réflexions en dehors des rencontres de la table et de faire vivre les initiatives pour l'eau à travers les secteurs d'activités et les réseaux de chacun

Impact:



miro

# Stratégie de mobilisation

Elevator Pitch

M3. L'approche actuelle assure-t-elle un nombre suffisant de rencontres de concertation par année ainsi qu'une durée adéquate pour chacune d'elle ?

Target group  
CA/TC

### Problème

Qu'est-ce qui pose problème actuellement ?

- Le nombre de rencontres administratives est suffisant.
- Il faudrait avoir plus d'informations et de discussions sur des sujets de concertation.

Importance:

### Solution

CRÉER    BONIFIER    AMÉLIORER    PEUT MIEUX FAIRE - MODIFIER    CESSER UNE ACTIVITÉ

**CRÉER**  
des rencontres centrées sur la concertation

**AMÉLIORER**  
la participation aux processus de concertation d'autres organismes

**AMÉLIORER**  
la compréhension des sujets par les représentants

**Comment ?**    moyens, outils médias, etc.

- Organiser des rencontres de concertation avec un ordre du jour court.
- 2 rencontres supplémentaires spécifiques pour présenter des projets, concertation, etc. avec les représentants du CA
- Le COBARIC se joint aux rencontres de concertation locales
- Instaurer une question de compréhension/cueillette des interrogations des représentants AVANT les rencontres
- Développer et rendre accessible un glossaire des acronymes et définitions concepts (dans le cartable de l'administrateur, par exemple)

**Quand ?**

2 ans    5 ans    10 ans

Effort:

### Bénéfices

Ce que ça va apporter au COBARIC / à la TC

- Plus de place à la concertation avec l'ensemble des représentants sur la TC
- Travail de l'équipe interne en amont pour outiller les représentants pour qu'ils soient plus à l'aise lors des rencontres/discussions

Impact:



# Stratégie de mobilisation

Elevator Pitch

M4. L'approche actuelle de cueillette de l'information auprès des représentants (ex : courriels et appels téléphoniques personnalisés pour assurer la mise à jour des besoins et intérêts respectifs) permet-elle de renforcer le processus sur la table (s) de concertation ?

Target group  
CA/TC

### Problème

Qu'est-ce qui pose problème actuellement ?

Le manque de connaissances sur les besoins des représentants constitue un enjeu pour la direction du COBARIC

Importance:

### Solution

CRÉER    BONIFIER    AMÉLIORER    PEUT MIEUX FAIRE - MODIFIER    CESSER UNE ACTIVITÉ

**CRÉER**  
une approche de prise d'informations/besoins

**BONIFIER**  
le suivi annuel de chaque représentant

**AMÉLIORER**  
le suivi "passif" des représentants et leurs secteurs

Comment ?    moyens, outils médias, etc.

- Instaurer un sondage avant rencontre (48h) pour cueillir l'information, l'intérêt de chaque acteur (no des points) et ajouts au point 8.3 (rapport des acteurs)
- Glisser des questions ponctuelles au sondage avant rencontre?
- Appel/suivi annuel individuel de chaque représentant
- Demander le moyen de communication à privilégier avec chaque représentant?
- Les administrateurs donnent au cobaric leurs canaux d'informations (infolettre, groupe facebook, etc.)

Quand ?

2 ans    5 ans    10 ans

Effort:

### Bénéfices

Ce que ça va apporter au COBARIC / à la TC

la direction générale est en mesure de connaître l'intérêt des représentants pour les sujets abordés en rencontre et animer en conséquence

suivi et communications avec les acteurs plus fluide

Impact:



# Stratégie de mobilisation

Elevator Pitch

M5. L'approche actuelle permet-elle d'assurer des liens de communication efficaces entre les différentes tables de concertation (le cas échéant) afin de contribuer à une planification cohérente des ressources en eau et des milieux associés sur l'ensemble de la ZGIE ?

Target group

CA/TC

La majorité des représentants ne souhaitant pas avoir une table de concertation séparée du conseil d'administration, ce moyen ne s'applique pas à la stratégie de mobilisation du COBARIC.

**MAIS!**

**Problème**

Qu'est-ce qui pose problème actuellement ?

Plusieurs résultats de sondages montrent que l'appréciation des processus de concertation en place, notamment leur efficacité, est mitigée. Ce déficit pourrait s'expliquer par un manque de connaissances des représentants concernant les processus de concertation et les moyens mis en place par le COBARIC, qui les empêcherait d'avoir un avis tranché sur la question.

Importance:

**Solution**

CRÉER    BONIFIER    AMÉLIORER    PEUT MIEUX FAIRE / MODIFIER    CESSER UNE ACTIVITÉ

AMÉLIORER la connaissance des représentants sur les processus de concertation

Comment ?    moyens, outils médias, etc.

- Mettre en place un système de mentorat à l'intérieur des groupes sectoriels
- Réaliser systématiquement une rencontre de bienvenue des nouveaux représentants avec la direction générale et la présidence du COBARIC.
- Former/Informer les représentants sur les processus de concertation et ce qui est attendu de leur participation.
- Informer les représentants sur le calendrier des rencontres de concertation auxquelles le COBARIC/La table assiste annuellement.

Quand ?

2 ans    5 ans    10 ans

Effort:

**Bénéfices**

Ce que ça va apporter au COBARIC / à la TC

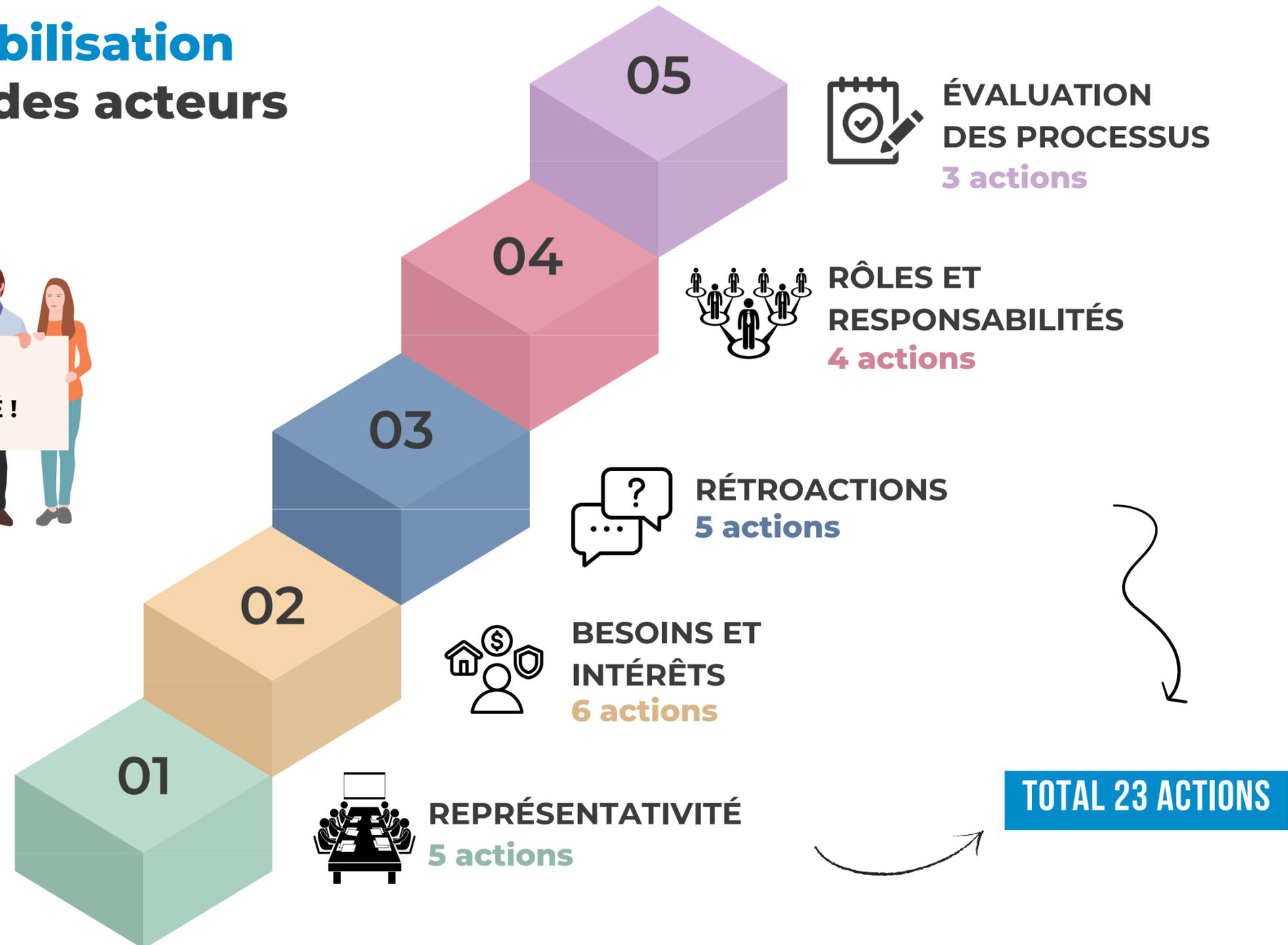
Les membres de la TC portent un regard critique et constructif sur les processus de concertation

Les membres de la TC connaissent les moyens mis en place par le COBARIC pour assurer les processus de concertation

Impact:

# **Annexe 3. Synthèse de la stratégie de mobilisation à la concertation**

# Les 5 objectifs de la **stratégie de mobilisation** pour la concertation des acteurs de la Chaudière



# Les 5 objectifs de la **stratégie de mobilisation** pour la concertation des acteurs de la Chaudière



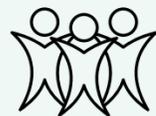
**Objectif 1 : D'ici décembre 2030, améliorer l'approche actuelle de concertation à l'aide de 5 mesures afin d'assurer une composition plus représentative et équilibrée des secteurs d'activités à la table de concertation (ZGIE).**



Assurer une meilleure **représentation de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie** parmi les secteurs d'activités sur la table.



Bonifier la composition de la table afin d'accroître la **représentativité des secteurs industriel et récréotouristique.**



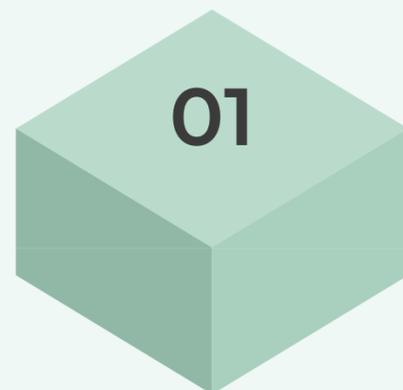
Réserver l'un des trois sièges cooptés pour un représentant de la **future génération/jeunesse.**



Assurer un **suivi assidu en continu de la participation** des représentants à la table de concertation.



Solliciter chaque année les collèges électoraux de la table de concertation afin de **combler les sièges vacants** de la table.



## Les 5 objectifs de la **stratégie de mobilisation** pour la concertation des acteurs de la Chaudière



Objectif 2 : D'ici décembre 2026, mettre en place **6 mesures** pour améliorer l'approche de cueillette de l'information auprès des représentants afin d'assurer la mise à jour des besoins et intérêts respectifs des représentants afin de renforcer le processus de la table de concertation (ZGIE).



Instaurer un **sondage avant chaque assemblée générale annuelle** (AGA) auprès des représentants afin de connaître leurs besoins et intérêts pour la **prochaine année** (intérêts de projets, sujets de concertation, etc.)



Questionner chaque représentant sur le **moyen de communication privilégié** pour recueillir ses besoins et intérêts.



**Interroger les représentants nouvellement élus** sur leurs besoins et intérêts.

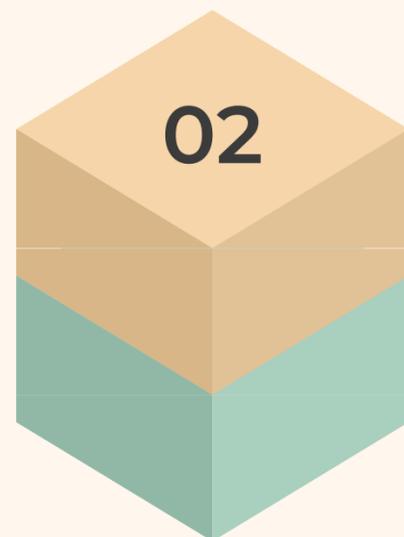
Mettre en place un **suivi aux deux ans sur les besoins et intérêts de chaque représentant.**



Partager au COBARIC les **canaux d'information** privilégiés de chaque représentant avec son secteur d'activité afin de soutenir la cueillette d'information et assurer de meilleures rétroactions entre les représentants et le COBARIC (infolettre, groupe Facebook, etc.).



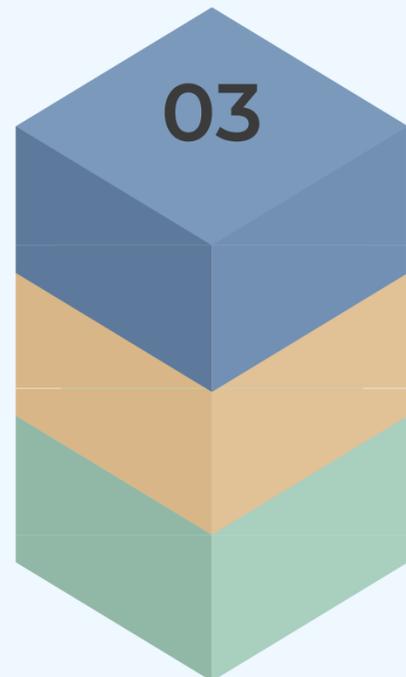
Mettre en place/officialiser un **mentorat/accompagnement** de tout nouveau représentant, que ce soit avec la direction générale de l'organisme ou un mentor du secteur d'activité duquel est issu le nouveau représentant.



## Les 5 objectifs de la **stratégie de mobilisation** pour la concertation des acteurs de la Chaudière



**Objectif 3 : D'ici décembre 2027, mettre en place au moins 5 mesures pour favoriser les rétroactions des représentants avec leur organisation respective ainsi que leur secteur / réseau sur les sujets abordés et les décisions prises lors des rencontres de la table de concertation (ZGIE).**



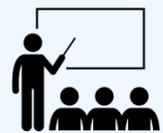
**Diffuser les projets** du COBARIC et de ses acteurs dans les médias des organisations des représentants.



Développer des **procès-verbaux simplifiés** pour en faciliter la diffusion et la compréhension auprès des acteurs du secteur des représentants.



Mettre en place 1 fois par an une **activité de réseautage** entre les représentants.



Assurer une meilleure **représentation du COBARIC auprès des réseaux des membres de la table** de concertation (CA, AGA, conseil des maires, etc.).

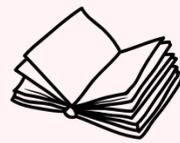
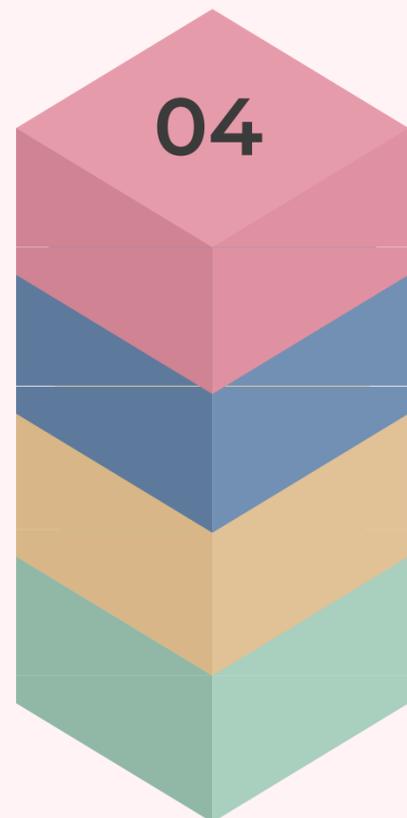


Inscrire un **point à l'ordre du jour** de chaque table de concertation pour que chaque représentant puisse partager de l'information du secteur d'activité qu'il représente au COBARIC.

## Les 5 objectifs de la **stratégie de mobilisation** pour la concertation des acteurs de la Chaudière



Objectif 4 : D'ici 2026, mettre en place **4 mesures pour assurer une meilleure compréhension des rôles des membres de la table de concertation (ZGIE).**



Mettre en place et assurer la mise à jour d'un **cartable de l'administrateur** qui résume les rôles et fonctions des représentants à la table de concertation, ainsi que les problématiques du COBARIC et les principaux projets portés par l'organisme.



Mettre en place un **code d'éthique** de la table de concertation et l'insérer dans le cartable de l'administrateur.

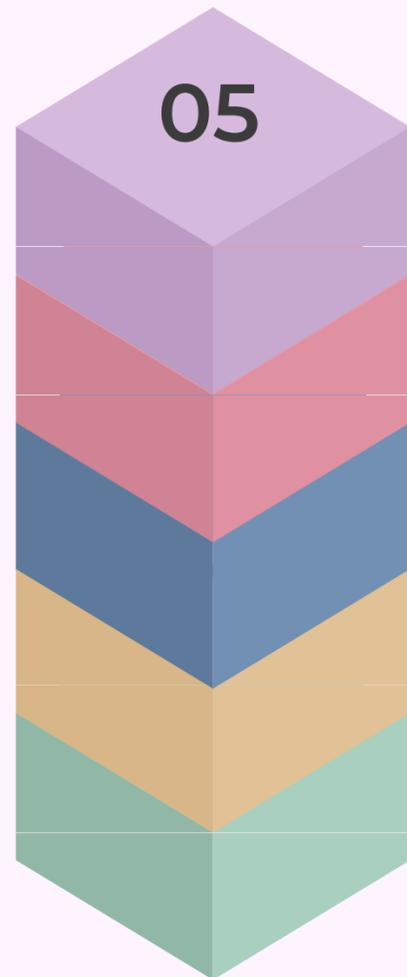


**Distinguer la partie « Conseil d'administration » de la table de concertation** dans les ordres du jour (et dans les rencontres) du COBARIC et, au besoin, ajouter des rencontres spéciales de concertation au calendrier de rencontres au cours de l'année.



Au début de la partie concertation de l'ordre du jour, permettre un tour de table afin que les représentants puissent **exprimer leurs besoins et intérêts sur les sujets qui seront discutés** par la table de concertation.

## Les 5 objectifs de la **stratégie de mobilisation** pour la concertation des acteurs de la Chaudière



Objectif 5 : D'ici juillet 2024, mettre en place un questionnaire (avec au moins les 6 questions du MELCCFP) à la fin de chaque rencontre de la table de concertation (ZGIE).



Définir le **meilleur outil** pour administrer le questionnaire avec la table de concertation.



**Bonifier le questionnaire** obligatoire en intégrant des questions complémentaires qui auront été décidées avec la table de concertation/conseil d'administration.



**Distribuer** le questionnaire lors de chaque rencontre de concertation.

# STRATÉGIE DE MOBILISATION : VERS L'AMÉLIORATION DES PROCESSUS DE CONCERTATION DES ACTEURS DE LA CHAUDIÈRE

La vision



**TOUS ENSEMBLE  
POUR UN BASSIN VERSANT EN SANTÉ !**

Les objectifs

**5 actions** pour améliorer la **représentativité** sur la table

**4 actions** pour améliorer la prise en compte des **besoins et intérêts** des représentants et de leurs secteurs

**6 actions** pour favoriser les **rétroactions des secteurs vers la table** et inversement

**3 actions** pour **évaluer** les processus

**4 actions** pour une meilleure **compréhension des rôles et responsabilités** des représentants

